

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V(a) — Salle d'audience n° 1
3 Situation en République du Kenya
4 Affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* — n° ICC-01/09-01/11
5 Juge Chile Eboe-Osuji, Président — Juge Olga Herrera Carbuccia — Juge Robert
6 Fremr
7 Procès
8 Lundi 1^{er} décembre 2014
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 38*)
10 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
11 TÉMOIN : KEN-OTP-P-0658 (*sous serment*)
12 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)
13 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
14 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
15 Veuillez vous asseoir.
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
17 Madame le greffier, veuillez citer l'affaire.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le Président.
19 Situation en République du Kenya ; affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto et*
20 *Joshua Arap Sang* — ICC-01/09-01/11.
21 Nous sommes en audience publique.
22 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
23 Pouvons-nous avoir les présentations ?
24 M. GARCIA (interprétation) : Bonjour, Madame, Messieurs les juges.
25 Lucio Garcia, Lorenzo Pugliatti, Anton Steynberg, premier substitut du Procureur,
26 Pierre Belbenoit Avich. Et notre commise aux affaires, Jasmina Suljanovic.
27 M. e NDERITU (interprétation) : Bonjour. M^e Nderitu, Orchlon Narantsetseg de
28 l'OPCV, et Amanda Wilmot, qui est *pro bono* et notre commis aux affaires nous

- 1 rejoindra bientôt.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
- 3 M^e BOURGEOIS : M^e Bourgeois, donc conseil de permanence désignés aux côtés
- 4 du... du témoin.
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
- 6 M^e BUISMAN (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur
- 7 les juges.
- 8 L'équipe de M. Sang est identique, et M. Sang est toujours avec nous.
- 9 M^e KHAN QC (interprétation) : Bonjour.
- 10 M. Ruto ne sera pas avec nous aujourd'hui, il reviendra plus tard dans... dans la
- 11 semaine, comme prévu.
- 12 Il est donc représenté par M... M^e Andrew Mura, M^{me} Grace Sullivan, M^e Shyamala
- 13 Alagendra et moi-même, Karim Khan QC.
- 14 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
- 15 Monsieur le témoin, bonjour, ravi de vous revoir.
- 16 M. Garcia va poursuivre son interrogatoire principal.
- 17 C'est à vous, Monsieur Garcia, mais souvenez-vous, Monsieur le témoin, de nos
- 18 conseils, car nous devons encore... vous devez encore faire des efforts. N'oubliez pas
- 19 de ménager une pause de cinq secondes entre la question qui vous est posée et la
- 20 réponse que vous allez donner.
- 21 Vous pouvez donc... Attendez bien cinq secondes, même lorsque vous avez compris
- 22 la question, attendez qu'il ait fini.
- 23 Vous avez bien compris cela ? N'est-ce pas ?
- 24 LE TÉMOIN (interprétation) : J'ai compris.
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître... Monsieur Garcia,
- 26 c'est à vous.
- 27 M. GARCIA (interprétation) : Merci.
- 28 Pouvons-nous passer rapidement à huis clos partiel ? J'en ai pour une ou

1 deux minutes.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis clos partiel.

3 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 41) Reclassifié en audience publique*

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Monsieur le
5 Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

7 Monsieur Garcia, une petite minute.

8 Maître Bourgeois, je vais saisir cette occasion pour vous faire savoir que le Greffe a
9 informé la Chambre que vous voulez présenter vos écritures, ou faire des arguments.

10 Voici ce que nous vous demandons. Faites-le par écrit, d'ici demain midi, c'est la date
11 butoir. Donc, une écriture, s'il vous plaît, que vous déposez. Les parties devront
12 réagir, mais oralement, les parties, elles réagiront oralement, mais nous aimerions
13 que M^e Bourgeois réagisse par écrit. Vous pourrez, bien sûr, présenter vos
14 arguments par oral, mais nous voulons d'abord avoir vos... votre écriture.

15 M^e BOURGEOIS : Merci, Monsieur le Président.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

17 Maintenant, Monsieur Garcia, c'est à vous.

18 M. GARCIA (interprétation) : Je tiens à dire que tout ce qui portera sur la règle 74 va
19 être le sujet suivant que je vais aborder, donc j'en ai déjà parlé, d'ailleurs, avec le
20 conseil du témoin, et je... j'en... j'en parlerai... j'en informerai aussi la Cour pour le
21 PV.

22 QUESTIONS DU PROCUREUR *(suite)*

23 PAR M. GARCIA (interprétation) :

24 Q. Monsieur le témoin, bonjour. Tout va bien, d'abord ?

25 R. Oui. Bonjour.

26 Q. Lorsque nous sommes partis, vendredi, vous nous parliez de cette réunion qui
27 avait eu lieu le 29 décembre 2007 à (Expurgé)

28 Pour l'instant, je n'ai pas de question supplémentaire à poser, j'y reviendrai sans

1 doute ou peut-être, mais parlons plutôt de ce qui s'est passé les jours suivants : le 30,
2 le 31 décembre et le 1^{er} janvier.0 1 7

3 Le 30 décembre, où vous trouviez-vous exactement, Monsieur le témoin ?

4 R. Le matin, j'étais dans la maison, ensuite, plus tard, je suis allé au centre-ville.

5 Q. Merci.

6 M. Maintenant, je vais redemander que nous passions en audience publique.

7 Bien sûr, ne dites pas où vous vous trouviez ce jour-là, enfin je ne vous poserai pas la
8 question, mais ne le mentionnez pas.

9 M. GARCIA (interprétation) : Et je vous demande, maintenant, à ce que l'on passe
10 à... en audience publique.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Audience publique.

12 *(Passage en audience publique à 9 h 44)*

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique,
14 Monsieur le Président.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

16 M. GARCIA (interprétation) :

17 Q. Donc, parlez-nous du 30 décembre 2007 : pouvez-vous nous dire ce qui s'est passé
18 ce jour-là ?

19 R. *(Intervention non interprétée)*

20 Q. *(Intervention non interprétée)*

21 R. *(Intervention non interprétée)*

22 Q. *(Intervention non interprétée)*

23 R. Je... J'étais à l'emplacement 1 ?

24 Q. Avez-vous pu entendre les résultats ?

25 R. Oui.

26 Q. Et vous avez écouté les résultats, et qu'étaient-ils, ce jour-là ?

27 R. Je ne me souviens pas des chiffres exacts, mais les deux candidats à l'élection
28 présidentielle, l'honorable Mwai Kibaki, et l'honorable Raila Odinga, avaient chacun

1 plus de 4 millions de voix. Mais je ne me souviens pas des chiffres exacts.

2 Q. Un... Un gagnant a-t-il été annoncé, ce jour-là ?

3 R. Oui. On a dit que Mwai Kibaki était le gagnant, avait gagné l'élection.

4 Q. Vous étiez à Eldoret, alors, dites-nous comment les gens d'Eldoret ont réagi
5 lorsque cela a été rendu public ?

6 R. Dès que les résultats ont été proclamés, il y a eu beaucoup de bruit dans la ville,
7 beaucoup de choses qui sont arrivées immédiatement après l'annonce des résultats,
8 comme des incendies à Nairobi, tout... enfin, les gens ne s'y attendaient pas, mais
9 bon, ils... les gens commençaient à brûler des pneus, à... à manifester, à faire toutes
10 sortes de choses en ville.

11 M^e KHAN QC (interprétation) : Ligne 21, je crois que le mot était « *reging* » et non
12 pas « *reckoning* », la phrase était donc « les gens pensaient qu'il y avait eu trucage ».

13 M. GARCIA (interprétation) : Je vous remercie, c'est vrai.

14 Q. Vous dites que les gens brûlaient des pneus, manifestaient. Alors, toutes ces
15 personnes qui se livraient à ces activités, de quelle appartenance ethnique
16 étaient-ils ?

17 R. Si je me souviens bien, c'était une majorité de Kalenjin et de Luo.

18 Q. Et savez-vous pourquoi ils manifestaient ?

19 R. Eh bien, ils pensaient que Kibaki n'avait pas gagné, et d'après eux, c'était Raila qui
20 devait être déclaré Président.

21 Q. Donc, quand je corrige le *transcript* en anglais, vous pensiez... vous avez dit qu'ils
22 pensaient que Kibaki n'avait pas gagné, c'est cela ?

23 R. Oui.

24 Q. Donc, Monsieur le témoin, n'oubliez pas de parler près du micro, car il est
25 difficile, sinon, de vous entendre.

26 Vous dites que les gens manifestaient, brûlaient des pneus, et faisaient d'autres
27 choses en ville. Quelles autres choses, en ville ?

28 R. Barrer les routes, chanter dans les rues, préparer les gens à ce qui pourrait

1 éventuellement arriver dans les heures à venir.

2 Q. Expliquez-nous ce que vous voulez dire : « Ils chantaient dans la rue et ils
3 préparaient les gens et... ils préparaient les gens à ce qui pourrait éventuellement
4 intervenir dans les heures à venir. » Qu'est-ce que cela veut dire ?

5 R. Les gens étaient prêts à tout casser, voire à tuer, à ce moment-là, parce qu'ils
6 savaient que les élections avaient été truquées, que Kibaki avait été élu illégalement,
7 et que... que si rien ne pouvait être fait, ils resteraient à *State House*.

8 Q. Vous dites que les gens étaient prêts à se livrer à des... à tout casser, même à tuer,
9 mais tuer qui ?

10 R. Les personnes de communautés qui soutenaient le gouvernement, surtout les
11 Kikuyu, en majorité, et les membres, parfois même les membres du PNU qui
12 pouvaient éventuellement être des Kalenjin.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Ligne 3, dans la
14 transcription anglaise, y a-t-il un « *they* » ou un « *he* » qui ne pourra pas quitter *State*
15 *House* ?

16 M. GARCIA (interprétation) : Je pense qu'il a dit « *they* », nous allons corriger la
17 chose.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je pensais avoir entendu
19 « *he* » ; nous allons écouter.

20 M. GARCIA (interprétation) : Très bien.

21 Q. Soyons clairs. Vous dites que si rien ne pouvait être fait, alors « *mh-mh* » ne
22 quitterait pas *State House* ; « il » avec un « ils » au pluriel ou « lui » au pluriel (*phon.*) ?
23 Qui ?

24 R. Lui, Kibaki.

25 Q. Je vous remercie, Monsieur le témoin.

26 M. GARCIA (interprétation) : Et je vous remercie aussi, Monsieur le Président.

27 Q. Donc, pouvez-vous nous dire ce que vous avez fait, à ce moment-là, alors qu'il y
28 avait des manifestations à Eldoret ?

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 Q. Vous dites que les gens brûlaient des pneus, qu'il y avait des manifestations,
5 alors, pour que soit clair au dossier, l'avez-vous vu même de vos propres yeux ou en
6 avez-vous vous... en avez-vous entendu parler ce jour-là ?

7 R. Mais j'ai tout vu, j'étais en ville. Juste après la proclamation des résultats, je suis
8 parti... je suis sorti de l'emplacement 1, j'étais dans des endroits publics, et ensuite,
9 j'ai entendu la radio, aussi, dans certains endroits, j'entendais aussi des messages
10 diffusés par la radio, par la télévision. Et les gens étaient furieux, à ce moment-là, et
11 ils étaient prêts à tout pour montrer leur mécontentement.

12 Q. Monsieur le témoin, vous dites aussi que (Expurgé)

13 (Expurgé) ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia,
15 souvenez-vous que la ligne... la... nous avons un feu rouge et non un feu vert, devant
16 nous.

17 M. GARCIA (interprétation) : En effet, oui, je vais m'y prendre autrement.

18 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : L'interprète se reprend : nous avons un feu
19 rouge et non pas un feu vert.

20 M. GARCIA (interprétation) :

21 Q. Donc, vous dites que vous étiez... vous pouviez écouter la radio dans certains
22 endroits, vous entendiez les messages diffusés par les radios ; de quelles radios
23 parlez-vous ?

24 R. Kass FM.

25 Q. Et que disait-on sur Kass FM ?

26 R. Ils disaient que les résultats avaient été annoncés. Vous savez... Enfin, Sang disait :
27 « On ne s'y attendait pas, les gens doivent être prêts à exiger leurs droits ! » C'est ce
28 que j'ai entendu. C'est ce dont je me souviens.

1 Il citait aussi son village. Il disait... Dans le district de Trans-Nzoia, il disait qu'il
2 fallait barrer la route, à ce moment-là, parce que « la vache a... était prête... était
3 censée avoir vêlé, mais le veau était reparti dans l'utérus ». Les résultats... Tout cela
4 pour montrer que ce n'étaient pas les résultats auxquels il s'attendait.

5 Q. Nous allons étudier un peu vos propos.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Avant cela, je crois qu'à la
7 ligne 7 page 9, il y a un mot, était-il... est-ce que c'était « *you* » ou est-ce que c'était
8 « *youth* » ?

9 M. GARCIA (interprétation) : J'ai entendu « *youth* », mais je vais demander au
10 témoin.

11 Q. Vous avez entendu : « Vous devriez barrer les routes, à ce moment-là » ; « *you* »
12 ou « *youth* » ?

13 R. « *Youth* ». Les jeunes ; les jeunes devaient barrer les routes.

14 Q. Bien. Son... Donc, les jeunes doivent barrer les routes.

15 Mais vous dites que Sang disait cela, était-ce sur une... lors d'une émission bien
16 précise ?

17 R. Je ne me souviens pas. Ce ne... Il y avait une émission en cours, c'était au cours de
18 la proclamation des résultats, je crois qu'il n'y avait pas d'émission ce jour-là. De
19 toute façon, s'il y avait un... une émission ou un programme, je ne pouvais pas rester
20 suffisamment longtemps pour écouter la totalité du programme.

21 Q. Bien. Donc, soyons clairs : à quelle heure, environ, avez-vous entendu Sang dire
22 tout cela, le 30 ?

23 R. Je ne me souviens pas du temps... de l'heure exacte, mais juste après la
24 proclamation des résultats... ou bien...

25 Q. Mais d'après ce dont vous vous souvenez, qui a proclamé les résultats sur Kass
26 FM, ce jour-là ?

27 R. Je crois... Il n'y avait que KBC qui diffusait correctement. Les autres stations de
28 radio, enfin, ce n'est pas directement. Les autres avaient été arrêtées, je crois, par le

1 gouvernement. Il y avait eu... embargo, mais je n'en suis pas certain. Mais c'étaient
2 des annonces, ça a été annoncé directement par Sang. Mais les annonces ont été
3 faites par Monsieur... par le président chargé des élections, M. Kivuitu.

4 Q. Savez-vous où se trouvait M. Sang lorsqu'il a annoncé ces résultats, ce jour-là ?

5 R. Je ne suis pas certain s'il parlait depuis la station de radio ou s'il était à l'extérieur,
6 je n'en suis pas sûr.

7 Q. Vous avez parlé d'une vache, les vaches qui devaient vêler mais le veau qui était
8 rentré dans l'utérus. Ça veut dire quoi, exactement ?

9 R. Je crois qu'il s'attendait à ce que Raila soit élu, et puis le résultat était contraire,
10 c'est Kibaki qui avait gagné, donc, ils étaient fort déçus.

11 Q. Vous dites que Sang disait : « Nous ne nous attendons pas à ce que les gens
12 exigent leurs droits. »

13 Qu'est-ce que ça signifie ?

14 R. Ben, il fallait d'abord attendre de voir si Kibaki allait partir ou non. Et ensuite, s'il
15 ne partait pas, eh bien, ils demanderaient leurs droits, ils les exigeraient. C'est ce que
16 j'ai compris.

17 M^e KHAN QC (interprétation) : *(Intervention non interprétée)*

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia, les choses
19 ne sont pas claires.

20 Je voudrais savoir si, d'après le témoin, il aurait entendu quoi que ce soit dit à
21 propos de vaches et de veau et d'utérus. Et si oui, qu'est-ce qui a été dit ?

22 M^e KHAN QC (interprétation) : Monsieur le Président, pour la correction du
23 *transcript*, ligne 24 de la page précédente, il pensait que Raila allait être le président,
24 et non « *the present* », comme nous avons dans la transcription anglaise.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui, tout à fait, c'est
26 exactement ce qu'a dit le témoin.

27 M. GARCIA (interprétation) :

28 Q. Monsieur, nous allons essayer de préciser cela.

1 Je vous ai demandé ce qui avait été dit sur Kass FM, et lorsque vous avez répondu à
2 ma question vous avez fait référence à une vache, une vache qui allait vêler. On
3 s'attendait à ce qu'elle ait déjà vêlé. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que
4 M. Sang a dit à propos de la vache ?

5 R. Il parlait en kalenjin, et il disait que la jambe du veau était sortie, mais qu'elle était
6 rentrée... ou la patte, oui, du... du veau était... était sortie mais qu'elle était rentrée à
7 nouveau.

8 Q. Donc, il s'agit de la patte du veau ; c'est cela ?

9 R. Oui.

10 Q. Et qu'est-ce que vous avez compris de cela ?

11 R. Eh bien, en fait, ils s'attendaient à voir un veau, mais il n'y avait pas de veau. C'est
12 pour ça qu'il disait... Enfin, ce qu'il voulait dire, c'est qu'il s'attendait à ce que le
13 président élu soit Raila, mais c'est le contraire qui s'est passé. Voilà ce que cela
14 signifie.

15 Q. Merci, Monsieur. Merci de cette précision.

16 Vous avez également indiqué que M. Sang disait aux gens qu'ils devaient être prêts à
17 revendiquer leurs droits. Comment est-ce que vous avez compris cela ?

18 R. Écoutez, d'après moi, il fallait inverser, en quelque sorte, les résultats pour que
19 Raila puisse être proclamé président.

20 Q. Oui, mais comment est-ce que les gens pouvaient exiger ou revendiquer leurs
21 droits ?

22 R. Parce que les gens, ils étaient déjà descendus dans la rue, ils manifestaient déjà, ils
23 faisaient de nombreuses choses, y compris... ils bloquaient les routes, ils détruisaient
24 les biens de certaines communautés, notamment de la communauté kikuyu.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Et la question devrait être
26 comme suit : d'après le témoin, est-ce que M. Sang a indiqué ce que devaient faire
27 les gens pour revendiquer leurs droits ? Afin que nous puissions savoir ce qu'il en
28 est, mais de la bouche du témoin, parce que nous avons entendu le témoin dire qu'il

1 avait entendu cela de M. Sang, alors essayons d'interpréter les propos du témoin, et
2 ensuite, de combler les lacunes, ce... qui font défaut.

3 Voyons plutôt ce qui a été dit.

4 M. GARCIA (interprétation) : C'est... Je lui demandais tout simplement comment il
5 avait compris les propos, mais je vais lui poser la question.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Non, je ne suis pas en train
7 de vous dire que vous ne pouvez pas lui demander comment il interprète les choses,
8 mais demandez-lui d'abord ce qui a été dit, et ensuite, vous pourrez lui demander
9 comment il a compris les propos qui ont été tenus. Mais lorsque vous lui faites dire
10 comment il a conçu (*phon.*) quelque chose qui n'a pas été clairement énoncé, cela
11 peut véritablement déboucher sur quelque chose d'erroné.

12 M. GARCIA (interprétation) : Oui, tout à fait, je ne voudrais surtout pas induire le
13 témoin en erreur.

14 Q. Monsieur, donc, je... j'aimerais vous poser cette question. Vous nous avez dit que
15 M. Sang avait dit aux gens qu'ils devraient être prêts à revendiquer leurs droits.
16 Est-ce qu'il a dit autre chose à propos, justement, de la façon de procéder pour
17 revendiquer ces droits ?

18 R. Il avait dit que les jeunes devraient sortir, mais... mais il n'a pas pu dire cela. Je ne
19 suis... Je ne suis pas en train de vous dire qui a dit ceci ou cela. Moi, je ne me
20 souviens pas des termes exacts qu'il a prononcés lorsqu'il a dit qu'il fallait sortir dans
21 la rue ou exiger et exiger ou revendiquer vos droits.

22 Q. Mais est-ce que vous pouvez... Si vous ne pouvez pas nous dire quels furent les
23 propos tenus directement par M. Sang, comment est-ce que vous pouvez nous
24 expliquer cela ?

25 R. Ce que je vous dis, en fait, c'est qu'il n'y a pas eu d'autres explications, je ne vous
26 dis pas exactement qu'il a dit de faire ceci. Voilà ce que je vous dis.

27 Q. Mais vous, comment... qu'avez-vous compris lorsque vous avez compris qu'il
28 disait qu'il fallait que les jeunes sortent, descendent dans la rue ?

1 R. Eh bien, en fait, ceux-là, qu'ils... ils se regroupent pour montrer qu'ils n'étaient pas
2 satisfaits des résultats. Je ne suis pas en train de vous dire qu'il a dit « faites ceci,
3 faites cela, manifestez ! », non, non, il n'a pas dit cela, mais il a dit qu'il fallait
4 revendiquer... il a dit : « Revendiquez vos droits ! »

5 Q. Non, non, nous avons tous compris, Monsieur, que M. Sang n'a pas dit cela, mais
6 je vous demande, vous, ce que vous avez compris : vous nous dites « des groupes
7 qui feraient des choses » ; et quel genre de choses ?

8 R. À ce moment-là, il y avait beaucoup de manifestations, dans tout le pays,
9 d'ailleurs, à ce moment-là, mais moi, ce que je suis en train de vous dire, qu'il s'agit
10 de messages qui émanent d'une personne que les gens écoutent beaucoup. Les gens
11 attendaient les résultats, à ce moment-là. Donc, cela montre que le chaos régnait
12 dans le pays, et que Sang, M. Sang, communiquait cela sans pour autant dire « allez
13 manifester » ou « allez faire telle et telle chose ».

14 Mais il disait : « Revendiquez vos droits. » Les gens ne pouvaient pas aller à Nairobi
15 pour revendiquer leurs droits. Il y avait des tas de choses qui se passaient, des
16 choses étranges qui se passaient dans des zones, dans des... Ils voulaient leurs
17 droits, parce qu'ils pensaient que c'étaient leurs droits.

18 Q. Alors, pour que tout soit clair, vous dites « il y avait des choses étranges qui se
19 passaient », quel genre de choses étranges ?

20 R. L'une de ces choses c'était que les routes étaient bloquées, on faisait la... la chasse
21 aux Kikuyu dans les centres urbains, et même d'ailleurs aux... aux partisans et aux
22 sympathisants du PNU. Voilà le genre de chose, en fait, qui se passait sur le terrain,
23 parce que Kibaki était... ce n'était pas parce que Kibaki se trouvait dans la maison du
24 gouvernement.

25 Q. Vous nous dites que M. Sang a même été... qu'on a cité les propos de M. Sang
26 dans son village, dans le district de Trans-Nzoia, et il s'agit justement de bloquer les
27 routes, à ce moment-là.

28 Est-ce que vous pouvez nous expliquer cela, qu'entendez-vous ?

1 R. Je pense que le terme « bloquer les routes » se passe d'explications. Est-ce que
2 vous pouvez me fournir... qu'est-ce que vous voulez que je donne comme autres
3 explications, à part ce que j'ai dit ?

4 Q. Je vais vous demander de préciser les choses. Vous nous dites qu'il a cité... qu'il a
5 été cité dans son village, dans le district de Trans-Nzoia.

6 Quel est le village de M. Sang ?

7 R. Kipkege.

8 Q. Est-ce qu'il s'agit de Kipkege ?

9 R. Oui, Kipkege.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Vous pouvez l'écrire, mais
11 essayez de ne pas placer votre main devant votre bouche lorsque vous parlez dans le
12 micro, parce que cela étouffe le son.

13 M. GARCIA (interprétation) : J'ai... J'ai l'orthographe et je pense que c'est la bonne
14 orthographe : K-I-P-G-E-G-E (*phon.*).

15 Q. C'est bien cela

16 R. Excusez-moi ?

17 Q. K-I-P-G-E (*phon.*) ?

18 R. Est-ce qu'il y a un « I » ? Oui, c'est cela. K-I... C'est cela, oui, pour le début.

19 Q. Donc, le village de M. Sang, en Trans-Nzoia, c'est Kipkege, c'est cela ?

20 R. Oui.

21 Q. Pourquoi est-ce que M. Sang parlait de Kipkege ?

22 R. Il connaissait la plupart des gens à la base, c'est pour cela qu'il... il était cité dans
23 son village.

24 Q. Et qu'est-ce que l'on disait à Kipkege ? Qu'est-ce qu'il disait, plutôt, à propos de
25 Kipkege ?

26 R. Non, il disait tout simplement que les jeunes devaient... devraient bloquer ou...
27 ou barrer les routes dans cette zone.

28 Moi, je ne sais pas. Les gens ils devaient aller dans cette zone de Kitale.

1 Q. Mais lorsque vous nous dites qu'il disait juste que les jeunes devaient barrer les
2 routes, il s'agissait des jeunes de cette zone qui devaient barrer les routes ?

3 R. Écoutez, oui, c'était... Écoutez, moi, je ne connais pas son visage... son village, je
4 ne connais sa région non plus.

5 Q. Donc, il citait... ou plutôt, M. Sang citait son village, mais qu'est-ce qu'il a dit ?
6 Est-ce... Que pouvez-vous nous dire à propos de son village ?

7 M^e BUISMAN (interprétation) : Écoutez, la question a été posée à maintes reprises, il
8 y a répondu, il a dit ce qu'il avait dit, bon, il n'a rien à ajouter, à un moment donné il
9 faut passer à autre chose.

10 M. GARCIA (interprétation) : Je comprends très bien que le conseil de la Défense
11 souhaiterait que je passe à autre chose, mais j'essaie tout simplement de demander
12 des précisions, au témoin.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous ne retenons pas
14 l'objection.

15 M. GARCIA (interprétation) :

16 Q. Nous n'étions pas présents, Monsieur sur les lieux. Est-ce que vous pourriez nous
17 dire ce que M. Sang a dit à propos de Kipkege et des jeunes à Kipkege ou de
18 Kipkege ?

19 R. Il disait que les jeunes devaient sortir de chez eux, devaient... enfin, notamment
20 les jeunes de Kipkege, et qu'ils devaient... il disait : « Vous savez, barrer les routes,
21 ainsi, vous empêcherez aux gens de sortir de cette zone. » Parce que cette zone,
22 c'était une zone qui était majoritairement kikuyu.

23 Donc, si les... la route était bloquée, était barrée, alors les gens, ils ne pourraient plus
24 partir, ils ne pourraient plus aller vers des zones plus sûres. Et notamment, les
25 Kikuyu ne pourraient pas le faire.

26 Q. Est-ce qu'il a dit autre chose à propos de Kipkege ?

27 M^e KHAN QC (interprétation) : Monsieur le Président, alors, bien sûr, je n'essaie
28 surtout pas d'interrompre mon estimé confrère, mais c'est une question de précision.

1 Ce qui est utile, c'est que... c'est que le témoin nous dise exactement ce qu'il a
2 entendu, comme cela sera consigné au compte rendu d'audience, et après, vous lui
3 demandez comment interpréter cela. Mais demander une observation ici, un
4 commentaire là, après tout est mélangé. Donc, à mon humble avis, je pense que dans
5 un premier temps nous devrions entendre de la bouche du témoin ce que M. Sang
6 aurait dit et ensuite mon estimé confrère peut, tout à fait, lui poser toutes les
7 questions qu'il souhaite à propos de l'interprétation de ses propos. Mais mélanger les
8 deux, après, c'est très difficile de trier le bon grain de l'ivraie, par rapport à ce qu'a
9 dit le témoin, et puis, il est très difficile de faire la part des choses et la différence
10 entre les faits, et les conjectures.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia.

12 M. GARCIA (interprétation) : Écoutez, moi, je pense que le témoin a été très clair.
13 Au... à la page 16, à partir de la ligne 23, il a dit ce qu'il avait entendu M. Sang dire à
14 propos de Kipkege.

15 J'étais en train de lui poser des questions supplémentaires pour voir si autre chose
16 avait été dit, c'était ma dernière question, d'ailleurs.

17 Je ne comprends pas l'objection du conseil de la Défense.

18 M^e KHAN QC (interprétation) : Oui, mais cela a à voir avec cette question de barrage
19 de route par rapport à la sécurité des Kikuyu.

20 Est-ce que c'est ce que M. Sang a dit ou est-ce que c'est une interprétation, voilà le
21 danger ?

22 Si le témoin pouvait nous narrer exactement ce que M. Sang a dit, après ça, ça serait
23 une partie du... de la narration et ensuite mon estimé confrère pourrait lui poser des
24 questions pour lui demander comment il a interprété les propos de M. Sang.

25 Et lorsque vous vous pencherez sur le compte rendu d'audience, vous serez à même
26 de faire la différence entre ce que le témoin a entendu et l'interprétation du témoin,
27 de ses propos, voilà ce que je voulais vous dire.

28 Et puis pour ce qui est de cette observation à propos des Kikuyu, est-ce que c'est ce

1 qui a été dit ou est-ce que c'est ce qu'il a compris comme étant dit ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître Khan QC nous
3 devons poursuivre, même... bien entendu, nous prenons, tout à fait, bonne note de
4 la préoccupation que vous venez d'exprimer. Et nous allons veiller à tout cela.

5 Mais j'ai indiqué... j'avais indiqué d'ores et déjà à M. Garcia qu'il fallait, dans un
6 premier temps, qu'il obtienne les faits, à savoir ce qui a, véritablement, de facto, été
7 dit, et qu'ensuite il pouvait poser des questions à ce sujet.

8 Mais nous ne pouvons pas nous permettre d'être aussi catégoriques que cela. Parce
9 que vous savez, il y a parfois des moments où beaucoup de choses ont été dites, et
10 puis il y a d'autres moments où peu de choses n'a été dit ou pratiquement rien.
11 Donc, voilà, je pense que nous devons poursuivre.

12 M. GARCIA (interprétation) :

13 Q. Monsieur, vous nous avez déjà dit qu'ils avaient barré la route, vous nous avez dit
14 en fait, qu'ils ne pourraient pas se rendre ou sortir et aller dans des zones sûres,
15 notamment les Kikuyu.

16 Est-ce que vous pourriez nous expliquer cela pourquoi barrer les routes, qu'a dit
17 M. Sang a dit... à propos de cela ?

18 R. Alors, le premier point, c'est... enfin c'est clair, barrer la route, ça signifie barrer la
19 route, ça se passe d'explication.

20 Mais, il n'a pas dit en fait qu'il fallait empêcher les Kikuyu de se rendre dans leur
21 ville. Mais c'est à cela que cela m'a fait penser. Moi, je n'étais pas sur place. Je n'y
22 étais pas là-bas.

23 Q. Non, nous avons tous compris que vous n'étiez pas présent sur les lieux. Mais ce
24 que je voudrais savoir, c'est ce que vous avez entendu M. Sang, dire, ce jour-là, à la
25 radio Kass FM.

26 R. Oui, j'ai pu entendre... j'ai pu entendre... J'ai pu entendre ce qui avait été dit.

27 M^e BUISMAN (interprétation) : Écoutez, excusez-moi, mais la question a déjà été
28 posée et on a répondu à plusieurs reprises.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous n'allons pas retenir
2 l'objection.

3 M. GARCIA (interprétation) :

4 Q. Vous avez dit en réponse à ma question que les jeunes devraient sortir, et il
5 s'agissait des jeunes de Kipkege. Vous avez dit : « Vous savez qu'il faut sortir pour
6 barrer la route, pour vous rallier aux gens qui barrent la route, pour qu'ils puissent
7 empêcher les gens de partir, parce que c'était une zone qui était majoritairement
8 kikuyu. ».

9 R. Moi, ce que j'ai dit, c'est qu'il avait dit qu'il fallait barrer la route... les routes, mais
10 pour ce qui est d'empêcher les Kikuyu de partir, ça, c'est moi qui y ai pensé. Parce
11 que, quand vous barrez des routes, vous empêchez les gens de partir et de s'enfuir
12 vers un autre endroit, vers un endroit plus sûr. Moi, c'est ce que moi je pense, c'est le
13 fruit de ma réflexion. Mais, il ne pouvait pas dire « empêchez les gens d'aller de ville
14 en ville. », il ne l'a pas mentionné.

15 Q. Pour que tout soit clair, est-ce que M. Sang a dit qu'il fallait barrer la route ?

16 R. Oui, oui, c'est ce qu'il a dit.

17 Q. Et pour bien faire la part des choses entre votre interprétation de ses propos, est-
18 ce que vous l'avez entendu dire qu'il fallait que les jeunes de Kipkege barrent la
19 route... les routes ?

20 R. Oui, oui, les jeunes de Kipkege, oui, oui. Mais, je ne me souviens pas des autres
21 observations parce que je ne suis pas resté très longtemps à l'écoute de cette chaîne
22 radio.

23 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

24 Q. Monsieur, alors, toujours au sujet du même jour, le 27... le 30 décembre —
25 pardon —, est-ce que quelque chose d'autre s'est passé ce jour-là ?

26 R. Oui. En fait, dans la zone qui s'appelle Yamumbi, un ancien a été tué ; c'est la
27 première personne, me semble-t-il, qui a été tuée à Eldoret. Et cette personne
28 s'appelle... Enfin, c'est la personne n° 10.

1 Q. Est-ce que vous savez quelle était l'appartenance ethnique de cette personne ?

2 R. C'était un Kikuyu.

3 Q. Est-ce que vous savez comment il a été tué ?

4 R. Je ne sais pas comment il a été tué, mais par la suite, je me suis rendu là-bas,
5 (Expurgé) Je ne sais pas comment il a été tué... ou
6 je ne savais pas comment il a été tué, mais je pense qu'il a été lacéré de coups de
7 couteaux ou tailladé par des jeunes. Mais bon, ceci étant dit, je ne comprends pas
8 vraiment comment il a été tué.

9 Q. Est-ce que quelque chose d'autre s'est passé ce jour-là, le jour du 30 décembre ?

10 R. Bon, il y a eu beaucoup de bruits, de cris de guerre. Là, les gens... les gens, ils
11 avaient peur parce que, bon, il y avait beaucoup de cris, de cris de guerre, de pleurs,
12 ce soir-là.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia, une
14 minute.

15 Est-ce que nous pourrions passer à huis clos partiel très rapidement, je vous prie ?

16 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 20) Reclassifié en audience publique*

17 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Monsieur le
18 Président.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

20 Q. Monsieur, vous avez dit à propos de cet homme âgé qui avait été tué, de cet
21 ancien, vous avez dit que vous ne saviez pas comment il avait été tué, mais que, par
22 la suite, vous vous êtes rendu dans cet endroit (Expurgé)
23 (Expurgé) Lorsque vous dites « vous vous êtes rendu dans ce lieu », où
24 êtes-vous allé ?

25 R. Ben, je suis allé (Expurgé)

26 Q. Ah ! (Expurgé) Très bien.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Est-ce que vous avez des
28 questions de suivi à poser à ce sujet alors que nous sommes à huis clos partiel;

1 Monsieur Garcia ?

2 M. GARCIA (interprétation) : Pas à ce sujet, mais puisque nous sommes à huis clos
3 partiel, j'ai une ou deux questions à poser, que je n'ai pas posées parce que nous
4 étions en audience publique ; si vous m'y autorisez, je les poserai maintenant.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Fort bien. Je vous en prie.

6 M. GARCIA (interprétation) :

7 Q. Juste avant, alors nous étions en audience publique, vous avez indiqué que vous
8 (Expurgé) alors que vous vous trouviez à Eldoret ; est-ce exact ?

9 R. Oui.

10 Q. Est-ce que vous pourriez expliquer aux juges de la Chambre ce qui s'est passé,
11 exactement ?

12 R. Premièrement, lorsque je me trouvais au lieu n° 1, les... les gens étaient en train
13 de regarder les résultats électoraux ; (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 Q. Et pour que tout soit bien clair, cela s'est passé le 30 décembre ?

7 R. Oui.

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 M. GARCIA (interprétation) : Je pense que nous pouvons repasser en audience
25 publique, Monsieur.

26 M^e KHAN QC (interprétation) : Avant que nous ne repassions à huis clos
27 partiel (*phon.*), je ne l'ai pas remarqué lorsqu'on nous a donné la fiche PIS, mais le
28 lieu n° 1, qui est (Expurgé) peut-être que le témoin pourrait confirmer comment

1 (Expurgé) est épelé parce que cela s'épelle comme cela : (Expurgé)

2 (Expurgé) ?

3 M. GARCIA (interprétation) :

4 Q. Est-ce qu'il s'agit bien de la bonne orthographe (Expurgé) ou bien est-ce
5 que c'est... c'est (Expurgé) ?

6 R. Écoutez, je ne me souviens pas de l'orthographe (Expurgé) mais ce je sais
7 que (Expurgé) Mais je ne me souviens pas comment on épelle ce mot. En
8 tout cas, c'est (Expurgé) ça, c'est sûr.

9 M. GARCIA (interprétation) : Je vous remercie.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bon, écoutez, on peut épeler
11 des deux manières et le mot se prononce toujours de la même façon.

12 M. GARCIA (interprétation) : Merci, Monsieur le Président.

13 Est-ce que nous pourrions repasser en audience publique ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Audience publique.

15 *(Passage en audience publique à 10 h 28)*

16 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique,
17 Monsieur le Président.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

19 Monsieur Garcia, je vous en prie.

20 M. GARCIA (interprétation) :

21 Q. Monsieur, vous avez indiqué que, le 30 décembre, il y avait beaucoup de cris de
22 guerre qui étaient poussés, beaucoup de bruit ; mais qu'est-ce qu'un cri de guerre ?
23 Est-ce que vous pourriez nous l'expliquer ?

24 R. Eh bien, écoutez, il y a... il s'agit d'un... d'un cri bien précis de la communauté
25 kalenjin ; c'est un cri de guerre, et cela signifie que l'on se prépare à la guerre. Et
26 c'étaient justement les cris qui étaient poussés ce soir-là.

27 Q. Est-ce que vous vous souvenez à quelle heure approximative ce... ces cris étaient
28 poussés ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Et pour que le témoin
2 puisse nous aider, est-ce que nous pourrions avoir une idée du type de cris dont il
3 s'agit ? Est-ce que ce serait très difficile ?

4 M. GARCIA (interprétation) : Oui, non, non, d'abord, j'avais une première question,
5 et ensuite, bien entendu, je... j'allais lui poser une question à propos du cri de guerre.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous en prie, je vous en
7 prie.

8 M. GARCIA (interprétation) :

9 Q. Est-ce que vous vous souvenez à quelle heure approximative ces cris de guerre...
10 ou vous avez entendu ces cris de guerre ?

11 R. Écoutez, je pense, bon, qu'il y a eu une manifestation, et puis plus tard,
12 vers 18 heures, 19 heures, c'est à ce moment-là que j'ai entendu cela.

13 Q. Et est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'est un cri de guerre ? Est-ce que vous
14 pourriez nous le décrire ?

15 R. Écoutez, c'est un cri bien précis qui signifie que les gens doivent sortir de chez eux
16 et doivent se diriger vers la direction où se trouve l'ennemi, et ensuite, vous pouvez
17 vous battre, parce que le mot qui est dit après que le cri est poussé est : « Ils nous ont
18 attaqué ! Ils nous attaquent ! » C'est cela qu'ils disent en kalenjin.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) :

20 Q. Monsieur le témoin, pourriez-vous nous reproduire ce cri ? Bon, si vous ne vous
21 sentez pas en mesure de le faire ou à l'aise, ne le faites pas, mais si vous le pouviez,
22 ce... ça nous aiderait.

23 R. Bien. Si... Pour décrire les mots, c'est « *Kagobok* » (*phon.*) — « ils nous ont
24 attaqués ». Et ensuite, il y a le cri, et ensuite, on a le message.

25 Q. Et quels sont les mots ?

26 R. *Kawobo* (*phon.*).

27 Q. Pouvez-vous nous l'épeler ou l'écrire sur un morceau de papier ?

28 (*Le témoin s'exécute*)

1 R. Oui.

2 Q. Épelez.

3 R. K-R-K-O-B-O-O-K (*phon.*). Mais je ne suis pas certain de cette orthographe.

4 Q. K-A-K-O-B-O-O-K ?

5 R. Oui.

6 Q. Bien. Et cela signifie : « Ils nous ont attaqués » ?

7 R. Oui, « ils nous ont attaqués ».

8 Q. Bon, ça, c'est les mots qui sont prononcés, et qui peuvent accompagner le cri ;
9 mais à quoi ressemble le cri ?

10 R. Un cri de femmes. Un cri... Je ne peux pas.

11 Q. Un cri de femmes ? Il n'y a que les femmes qui sont en mesure de faire ce cri de
12 guerre ; les hommes n'y arrivent pas ?

13 R. Non.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia, c'est à
15 vous.

16 M. GARCIA (interprétation) :

17 Q. Ce jour-là, étaient-ce des hommes ou des femmes qui poussaient le cri de guerre ?

18 R. Comme je l'ai dit, les femmes.

19 Q. Et vous avez parlé de ce mot, « *kabobook* » ; de quelle langue s'agit-il ?

20 R. Du kalenjin.

21 Q. Ce cri de guerre, il est utilisé par quel groupe ethnique ?

22 R. Même chose, les Kalenjin.

23 M. GARCIA (interprétation) : Puis-je... Pouvons-nous passer à huis clos partiel pour
24 une minute ?

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis clos partiel.

26 (*Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 35*) Reclassifié en audience publique

27 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Monsieur le
28 Président.

1 M. GARCIA (interprétation) :

2 Q. Monsieur le témoin, vous êtes kalenjin, vous-même, donc lorsque vous entendez
3 ce cri de guerre, qu'est-ce que cela signifie ?

4 R. Cela signifie que l'ennemi est prêt, qu'il est déjà sur place, et que, « mmmh », les
5 gens qui sont en mesure d'aller faire la guerre doivent s'armer, en s'armant, avec
6 toutes les armes qu'ils ont pour protéger la communauté, pour se battre.

7 Q. Et qu'avez-vous fait lorsque vous avez entendu ce cri de guerre ?

8 R. Mais je ne pouvais pas faire grand... je ne pouvais pas faire quoi que ce soit, j'étais
9 en... l'emplacement... à Eldoret, en ville, je ne pouvais pas faire grand-chose je n'étais
10 pas dans le... au village, mais j'entendais les bruits, mais je ne pouvais rien faire.

11 Plus tard, dans la soirée, je suis allé chez numéro 20, très brièvement, et ensuite, je
12 suis reparti vers...

13 Q. Vous avez entendu des cris de guerre, mais d'où venaient-ils ? De quelle
14 direction ? Et ne... n'oubliez pas de ménager la pause.

15 R. Pas loin. Je n'étais pas loin de... J'étais vers Kapsabet ; je peux le dire, on est en
16 audience... en huis clos partiel. J'étais vers Kapsabet... Kapsaret (*phon.*) (*se reprend*
17 *l'interprète*) et puis Yamumbi.

18 Q. Vous avez parlé de Kapsaret (*phon.*) ?

19 R. Oui.

20 Q. Épelez-le.

21 R. « Kapseret » : K-A-P-S-E-R-E-B (*phon.*).

22 Q. C'est un « B » ou un « T » ?

23 R. C'est un « T ».

24 Q. Et « P » comme « Pierre » ?

25 R. Oui.

26 Q. Donc, Kapsaret Yamumbi.

27 Où vous trouviez-vous alors que vous entendiez ces cris de guerre de... qui étaient
28 poussés à Kapsaret et à Yamumbi ?

1 R. Je n'étais pas loin de Langas.

2 Q. Et ça fait combien de kilomètres ?

3 R. D'abord, j'étais à Yamumbi — Yamumbi, c'est là que j'étais — et ensuite à Langas.

4 Q. Combien de temps ont duré ces cris de guerre ?

5 R. Je ne me souviens pas. Toute la nuit, je crois. Je ne m'en souviens plus. Ensuite, je
6 suis allé à l'emplacement où je suis resté.

7 Q. Je n'ai pas été clair dans ma question : vous dites avoir entendu les cris de guerre ;
8 pouvez-vous dire combien de temps les cris de guerre ont duré ?

9 R. Je me souviens jusque tard dans la soirée, 10 heures, même après, après 22 heures.
10 Je ne peux pas vraiment savoir ce qui s'est passé ensuite parce que je suis allé dans
11 un endroit où je n'entendais plus quoi que ce soit.

12 Q. Aviez-vous déjà entendu ces cris de guerre au cours de votre vie ?

13 R. Oui, en 1992, à un moment, ce genre de cris avaient été poussés parce qu'il y avait
14 des conflits entre les Luhya et les Kalenjin.

15 Q. Pouvez-vous nous dire ce que vous avez entendu en 1992 et ce qu'il s'est passé ?

16 R. Eh bien, ce qui s'est passé, c'est que j'étais à un endroit appelé (Expurgé) et
17 il y a eu un... une bataille entre Luhya et Kalenjin, entre les deux communautés. Et
18 ce... ce... ce... cette chose bien spéciale a eu lieu.

19 R. Quelle chose bien spéciale ?

20 R. Les cris de guerre et les meurtres ces jours-là.

21 Q. Qui a poussé les cris de guerre ?

22 R. C'étaient les Kalenjin mais aussi les Luhya, puisqu'ils... ils s'attaquaient à cet
23 endroit bien précis, à ce moment-là, où je me trouvais.

24 Q. Donc, lors de l'incident de 1992, vous aviez déjà entendu les cris de guerre ; et que
25 s'est-il passé après ?

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Clarifions un peu les choses.

27 Votre question était : « Vous souvenez-vous qui avait poussé les cris de guerre ?

28 Quel groupe ethnique ? » Le témoin a répondu : « C'étaient les Kalenjin et les Luhya

1 aussi... aussi, l'attaque ce jour-là, dans cet endroit spécial où je... bien précis où
2 j'étais. »

3 J'aimerais savoir s'il disait que, cette fois-là, en 92, les Kalenjin et les Luhya avaient
4 poussé le cri de guerre.

5 M. GARCIA (interprétation) :

6 Q. Donc ce... à ce moment-là, en 92, qui a poussé le cri de guerre ? Vous avez parlé
7 des Kalenjin et des Luhya ?

8 R. C'étaient les Kalenjin.

9 Q. Et que s'est-il passé après que les Kalenjin « aient » pousser leur cri de guerre ?

10 R. Eh bien, il y a eu la guerre.

11 Q. Guerre entre qui ?

12 R. Entre Luhya et Kalenjin.

13 Q. Y avait-il d'autres belligérants ?

14 R. Il y avait des Kikuyu.

15 Q. Et que s'est-il passé, rapidement ?

16 R. Les gens ont été chassés de leurs fermes, ont été tués, certains d'entre eux. Enfin,
17 c'est de ce dont je me souviens.

18 Q. Et lorsque vous dites que les gens ont été chassés de leurs fermes, de quelle
19 appartenance ethnique étaient-ils ?

20 R. Des Luhya, je me souviens des Luhya, et aussi des Kikuyu.

21 Q. Et d'après ce que vous savez à l'époque, qui chassaient les gens de leurs fermes ?

22 R. C'étaient les Kalenjin.

23 Q. Je vous remercie de ces clarifications.

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 M. GARCIA : Je vois... Je vois que nous avons dépassé l'heure de la pause de
7 quelques minutes et je m'en excuse.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Pas de problème et nous
9 allons lever l'audience pour notre première pause du matin et nous redeviendrons
10 dans 30 minutes.

11 Huis clos, je vous prie.

12 *(Passage en audience à huis clos à 11 h 04) Reclassifié en audience publique*

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos, Monsieur le
14 Président.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

16 Nous allons donc faire sortir le témoin du prétoire.

17 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

18 L'audience est levée.

19 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.

20 *(L'audience est suspendue à 11 h 04)*

21 *(L'audience publique est reprise à 11 h 36)*

22 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

23 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

24 Veuillez vous asseoir.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup. Nous
26 sommes en... en audience publique.

27 Donc très, très rapidement, à propos de notre programme d'aujourd'hui, il faudra
28 que nous levions la séance à 16 heures, mais 16 heures précises, pas une minute de

1 plus, parce que cette salle d'audience sera utilisée par la Chambre d'appel qui va
2 rendre son arrêt dans l'affaire *Lubanga*, d'après ce que je comprends.

3 Et puis, demain, nous commencerons à 10 heures et non pas à 9 h 30, parce que M. le
4 juge Fremr siège dans une autre affaire qui va siéger demain matin... ou siéger dans
5 une autre Chambre (*se reprend l'interprète*) qui va siéger demain matin. Voilà.

6 Donc, il se peut que nous rattrapions... rattrapions la demi-heure plus tard, demain
7 après-midi.

8 Je vous en prie, Monsieur Garcia.

9 M. GARCIA (interprétation) : Est-ce que nous pouvons passer à huis clos partiel, de
10 suite ?

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bien.

12 Huis clos partiel.

13 (*Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 38*) *Reclassifié en audience publique*

14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Monsieur le
15 Président.

16 M. GARCIA (interprétation) :

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé)
24 (Expurgé)

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Allez-y.

26 M. GARCIA (interprétation) :

27 Q. Savez-vous si des officiers de police ont été envoyés dans... vers cet endroit ?

28 R. Oui, je crois qu'ils ont été envoyés à cet endroit mais... mais je... je crois que des

1 officiers de police étaient complètement dépassés, dépassés parce que la police
2 n'était... il n'y a pas suffisamment d'officiers de police, en plus, ils ne savaient pas
3 très bien où aller, ils n'avaient pas bien compris. Enfin, ils ont mis très longtemps à
4 arriver sur place.

5 Q. Avant de passer à autre chose, sur ce... vous nous avez quand même dit que vous
6 écoutiez la radio ce jour-là, n'est-ce pas ?

7 R. Oui.

8 Q. Vous écoutiez donc la radio le matin, ce jour-là : quelle station s'il vous plaît ?

9 R. J'écoute toujours Kass FM.

10 Q. Et qu'avez-vous entendu sur Kass FM ce matin-là, à partir de 6 heures (Expurgé)
11 (Expurgé) si tant
12 est que vous ayez entendu quoi que ce soit ?

13 R. J'ai entendu... Enfin, j'ai entendu la proclamation des résultats pour certains...
14 certaines circonscriptions, et les... et aussi des annonces disant qu'il y a des routes
15 qui sont barrées, les routes qui vont à Eldoret.

16 Q. Mais qui parlait à la radio, vous dites que vous écoutiez quelqu'un ?

17 R. Si je me souviens, c'était Sang.

18 Q. J'aimerais bien m'en assurer, parce que vous dites : « Si je m'en souviens » ; vous
19 en êtes sûr ou vous n'êtes pas sûr ?

20 R. Je suis sûr parce que, oui, il était à la station de radio, à ce moment-là, mais je ne
21 sais pas s'il y est resté tout le temps ou s'il s'est déplacé.

22 Q. Bien. J'aimerais savoir ce que M. Sang a dit exactement sur Kass FM ce jour-là, ce
23 matin-là ?

24 Prenez votre temps et dites-nous au micro, clairement, ce que vous avez entendu
25 M. Sang dire à partir de 6 heures du matin sur Kass FM ?

26 R. Il y avait plusieurs mots, je ne me souviens pas des mots exacts mais il a annoncé
27 les résultats et puis, normalement, il y avait un événement *karambic* (*phon.*)... un
28 *harambee* qui était censé avoir lieu ce soir-là.

1 Q. Je pense que vous avez dit que cela devait se passer plus tard, l'après-midi, à
2 Ziwa, me semble-t-il, c'est cela ?

3 R. Oui.

4 Q. Vous nous dites qu'il était en train d'annoncer certains des résultats de certaines
5 zones. Alors de quelles zones ou régions parlait-il ?

6 R. Il annonçait les résultats des zones essentiellement kalenjin, en annonçant qui
7 allait devenir député. Voilà, c'est ça. Essentiellement, il annonçait les résultats pour
8 les députés, mais il faisait, également, référence au résultat de l'élection
9 présidentielle donc de l'élection nationale.

10 Q. Vous avez également dit, d'ailleurs vous l'avez dit lorsque vous avez répondu,
11 vous aviez indiqué qu'il l'annonçait, en fait, en même temps que la route, ou les
12 routes avaient été barrées ; que disait M. Sang à ce sujet ?

13 R. À un mot donné, il a dit aux gens de rester calmes, de rester pacifiques ; donc il
14 préconisait en quelque sorte la paix, il disait : « Soyez patients, une solution sera
15 trouvée. » Voilà, ce genre de chose.

16 Q. Mais que disait-il à propos du fait que les routes avaient été barrées ?

17 R. À un mot moment donné, il a dit... il a juste dit : « Vous avez ouvert les routes ».
18 Et puis par ailleurs, ce qu'il pouvait laisser entendre, c'est qu'il pouvait utiliser
19 certaines méthodes, enfin ce qu'il en entendait, en fait, c'est que lui, publiquement, il
20 pouvait préconiser la paix.

21 Q. Vous nous dites qu'il pouvait juste dire que « vous deviez ouvrir les routes », c'est
22 cela, mais à qui est-ce qu'il s'adressait ?

23 R. Aux éditeurs... aux éditeurs.

24 Q. Mais est-ce que vous pourriez... enfin, je pense qu'il va falloir que l'on soit un peu
25 plus clair.

26 Je pense à ses auditeurs, qu'est-ce qu'il disait à propos de l'ouverture de ces routes ?

27 R. Bon, il disait, par exemple, qu'il y avait une femme qui allait accoucher, et donc il
28 disait aux jeunes qu'il fallait qu'il lui donne la possibilité de... de l'emmener à

1 l'hôpital, voilà, ce genre de choses.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia, faites
3 attention à votre utilisation des temps, ou à l'utilisation des temps, pour que, par la
4 suite, on n'ergote pas en se demandant ce qui a été dit alors que le témoin ne sera
5 plus avec nous.

6 Ce terme « *could* » — « pouvaient » en anglais —, il est utilisé assez souvent. Enfin, je
7 ne sais pas, mais moi, quand quelqu'un dit « ils auraient pu » ça peut vouloir dire
8 quelque chose d'autre, le terme, le verbe « *could* » en anglais. Parce que le témoin
9 l'utilise très souvent, mais nous ne sommes pas véritablement sûrs de ce qu'il entend
10 par ce... par l'utilisation de cette conjugaison du verbe. Donc, j'aimerais que ce se
11 soit un peu clair pour le compte rendu d'audience.

12 M. GARCIA (interprétation) : Oui, oui, je vous comprends tout à fait.

13 Q. Alors, Monsieur, il faut que je comprenne vos questions (*phon.*). Je vous ai posé
14 une question, je vous ai dit : « qu'est qu'il disait ? ». Et vous, vous avez répondu : « Il
15 pouvait parfois dire à propos de cette femme qui allait accoucher.... » Alors, il l'a dit
16 ou il ne l'a pas dit ; vous l'avez entendu cela, ce jour-là, à propos de cette femme ?

17 R. Non, non. Je l'ai entendu, mais je ne me souviens pas à quelle heure ou quel jour
18 d'ailleurs... mais je pense qu'à... à ce moment-là, il y une... il y a... il y avait une
19 femme qui avait besoin d'être conduite à l'hôpital, et il a dit : « Il faut l'autoriser et
20 faire en sorte qu'elle puisse aller à l'hôpital ».

21 Q. Vous venez de dire « je pense que cela s'est passé à cette heure-là », mais est-ce
22 que vous vous souvenez quel jour et quand il a dit cela ?

23 R. Écoutez, je ne me souviens pas de la date exacte, mais cela, ça a été dit soit le 30 ou
24 le 31. Peut-être le matin du 31. Parce que le 30, le matin avait été assez calme en fait.
25 Alors, je ne sais pas le 31, ou peut-être même le 1er ou le 2 et le 3, mais vous savez,
26 moi, je ne pouvais pas rester à l'écoute tout le temps. Moi, de toute façon, j'étais au
27 numéro 7, enfin dans le lieu n° 7 et ensuite je me suis enfui de chez moi.

28 Q. Je comprends tout fait. Très bien.

1 Mais qu'a dit M. Sang à propos de cette femme ?

2 R. Non, non. Il ne sait rien à propos de cette femme, enfin je ne pense pas qu'il sache
3 grand-chose. Mais de quelle femme parlez-vous, d'ailleurs?

4 Q. Vous nous avez dit qu'il parlait d'une femme ?

5 R. Non, de femmes, au pluriel, de façon générale, ce n'est pas quelque chose de
6 précis.

7 Q. Mais qu'a-t-elle dit... qu'a-t-il dit à propos de ces femmes ?

8 R. Parce qu'il savait qu'il y avait... qu'il y avait des barrages routiers Donc, il a dit
9 qu'il faudrait — enfin, il s'adressait aux jeunes —, et il leur disait : « Il faudrait ouvrir
10 ces barrages routiers pour que les femmes qui ont besoin de se rendre à l'hôpital
11 puissent le faire.

12 Q. Donc, une fois de plus vous avez dit : « il pouvait dire » ; vous l'avez entendu dire
13 cela ?

14 R. Oui, oui, à un moment de la journée, il a dit cela.

15 Q. Et à qui s'adressait-il lorsqu'il disait qu'il fallait qu'on laisse passer les femmes ?

16 R. Je pense l'avoir déjà dit, il s'adressait à... aux auditeurs de la radio ; bon, à qui de
17 précis ? Je ne peux pas vous le dire cela.

18 Q. Vous avez également mentionné le fait qu'il a parlé de Ziwa ; qu'a-t-il dit à propos
19 de Ziwa ?

20 R. Qu'il allait y avoir une activité ou un événement de collecte de fonds, un *harambee*,
21 en fait. Donc, voilà, il l'a annoncé... il l'a annoncé, ça devait se passer ce... pendant le
22 soir.

23 Q. Et qu'a-t-il à propos de cet *harambee* ?

24 R. Il disait aux gens qu'il fallait qu'ils y aillent pour donner de l'argent.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia, est-ce qu'il
26 s'agit d'une diffusion radiophonique ?

27 M. GARCIA (interprétation) : Oui, tout à fait, Monsieur le Président.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Mais alors, pourquoi est-ce

1 que nous sommes à huis clos partiel ?

2 M. GARCIA (interprétation) : Excusez-moi, Monsieur le Président, vous avez tout à
3 fait raison, nous pouvons, effectivement, passer en audience publique.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Audience publique.

5 (*Passage en audience publique à 12 h 37*)

6 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique,
7 Monsieur le Président.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous en prie, poursuivez.

9 M. GARCIA (interprétation) :

10 Q. Que disait M. Sang à propos de ce *harambee*, donc, de cette collecte de fonds ?

11 R. Il l'a annoncée, c'est tout. Enfin, je ne sais pas ; bon, enfin, en tout cas, le message a
12 été relayé.

13 Q. Mais est-ce que M. Sang a dit quel était l'objectif de cette collecte de fonds ?

14 R. Écoutez, je ne m'en souviens pas. Je ne me souviens pas de ce qu'il a dit à propos
15 de cet événement, mais pour ce qui est... bon, il y avait cet *harambee*, qui s'est passé à
16 ce moment-là, et le Kenya était quand même en train de... de brûler, à ce moment-là.

17 Q. Mais comment est-ce que vous, vous avez perçu cette annonce de *harambee*,
18 le 31 décembre ?

19 R. Eh bien, écoutez, j'ai considéré que cela s'inscrivait dans le cadre d'un transport
20 d'armes.

21 Q. Je pense qu'il y a... le compte rendu d'audience n'est peut-être pas très clair ;
22 vous... qu'est-ce que vous avez dit, vous avez parlé de transport de jeunes ?

23 R. Oui, il s'agissait de transporter les jeunes vers l'endroit en question. L'endroit où il
24 y avait la guerre.

25 Q. Transporter les jeunes vers l'endroit où il y avait la guerre ; c'est cela ?

26 R. Oui.

27 Q. Mais est-ce qu'il était normal d'avoir ou d'organiser un *harambee* le 31 décembre ?

28 R. Oui, oui, comme n'importe quel *harambee*, d'ailleurs, mais ce jour-là, je pense que

1 les gens ne pouvaient pas véritablement penser à avoir un *harambee*, parce qu'il faut
2 savoir que le Kenya... enfin... ne se portait pas particulièrement bien, ce jour-là.

3 Q. Est-ce que M. Sang a dit autre chose, à part ce que vous l'avez entendu dire ce
4 jour-là ?

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Une minute, une minute,
6 une question à ce sujet.

7 J'aimerais savoir pourquoi le témoin a interprété de la sorte cet événement.

8 Pourquoi est-ce qu'il a pensé ou estimé que l'annonce pour cet *harambee* était une
9 annonce de collecte de fonds pour permettre à des jeunes d'être transportés ; c'est ce
10 que vous avez dit, n'est-ce pas ?

11 M. GARCIA (interprétation) : Oui, pour être transportés vers le lieu où il y avait la
12 guerre, où il y avait des actes de violence.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Vers les sites où il y avait
14 des actes de violence. Bon, moi j'aimerais savoir pourquoi le témoin a interprété cela
15 comme... le *harambee* comme cela.

16 M. GARCIA (interprétation) :

17 Q. Monsieur, pourquoi est-ce que vous avez pensé que le *harambee* était organisé
18 comme collecte de fonds pour pouvoir transporter des jeunes ? Vous pouvez nous
19 fournir une explication à ce sujet ?

20 R. Parce que, à ce moment-là, il disait que la situation était beaucoup plus claire, qu'il
21 y avait des gens qui ne se ralliaient pas, et spécialement les gens du PNU qui
22 devaient payer de l'argent pour aider des jeunes — il les appelait les légumes
23 d'ailleurs.

24 Donc, il disait : « Il faut que vous donniez de... des légumes — et ça c'était à la place
25 de l'argent, ça voulait dire argent —, il faut que vous donniez des légumes — il
26 disait — parce qu'il y avait des jeunes qui en avaient besoin. » Alors, on se perdait en
27 conjectures en se disant, les jeunes, ils devaient être aidés pour être transportés ou
28 conduits à Eldoret. Pour cet *harambee*, il n'y avait pas d'ordre du jour précis.

1 Q. Vous nous dites, d'après ce que je comprends, que pour cet *harambee*, il n'y avait
2 pas d'ordre du jour précis. Et puis, vous nous dites : « les gens se livraient à des
3 conjectures, et pensaient que les jeunes devaient être aidés pour être transportés
4 jusqu'à Eldoret », mais d'où est-ce que cela venait ?

5 R. Parce qu'il y avait un groupe de gens, les gens disaient... bon, Munyaka était
6 essentiellement peuplé par des Kikuyu, et il fallait, en fait, qu'ils soient aidés par leur
7 camp.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bon, fort bien, fort bien.

9 Q. Vous nous dites, Monsieur, qu'il y a eu une annonce à propos d'un *harambee*. Vous
10 l'avez entendu à la radio, cela. Puis, vous nous dites comment vous, vous avez
11 interprété cette annonce. Vous, vous pensiez que ça s'inscrivait dans le cadre des
12 efforts de collecte de fonds dans le cadre général de la guerre, comme vous l'appellez.
13 Moi, voilà ce que j'aimerais savoir : lorsque cet *harambee* a été annoncé, est-ce que
14 quelque chose a été dit qui fait que vous avez interprété l'annonce comme étant une
15 annonce pour une collecte de fonds, dans la cadre des efforts faits pour la guerre ?
16 Comme vous l'appellez. Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été dit qui fait que vous
17 avez pu tirer cette conclusion ?

18 R. Je ne l'ai pas entendu à la radio, cela, mais je l'ai entendu de la part des gens qui...
19 qui disaient pourquoi cet *harambee* avait été organisé, mais cela n'a pas été annoncé à
20 la radio, ceci étant dit. On... il n'a pas été dit à la radio « l'argent sera utilisé pour
21 transporter, cetera, et cetera ».

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je ne sais pas si vous avez
23 déjà répondu à cette question, mais je vous demande une petite seconde
24 d'indulgence.

25 Lorsqu'il a été question de cet *harambee* qui a été annoncé, est-ce qu'il a été dit à
26 quoi... pourquoi cet *harambee* avait été organisé ?

27 R. Moi, je pense que ce qui a juste été dit, c'était qu'il fallait aider les jeunes, mais il
28 n'a pas dit « aider les jeunes pour la guerre ».

1 Q. Donc, vous avez dit que le *harambee* avait été annoncé et qu'il avait dit que cela
2 était pour aider les jeunes ?

3 R. Certes il n'a pas été question de la guerre, mais lorsque... enfin, sur le terrain on
4 entendait que le but de l'*harambee*, c'était de faire en sorte que l'on puisse fournir des
5 choses ; il disait : « des choses », mais lorsqu'il disait « des choses », il faisait
6 référence à des armes ?

7 Q. Par le passé, pour autant que vous vous en souveniez d'ailleurs, est-ce qu'il y
8 avait eu des annonces d'*harambee* pour aider les jeunes ?

9 R. Oui, bien sûr.

10 Q. Par le passé ?

11 R. Oui, Monsieur le Président.

12 Q. Avant la violence politique de l'année 2007 ?

13 R. Oui, Monsieur le Président.

14 Q. Bien.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia,
16 poursuivez.

17 M. GARCIA (interprétation) :

18 Q. Monsieur le témoin, alors, outre ces sujets, bon, vous avez dit qu'il avait été dit de
19 laisser passer les femmes aux barrages routiers, il vous... il a été question de collecte
20 de fonds à Ziwa. Est-ce que M. Sang a parlé d'autre chose ?

21 M^e BUISMAN (interprétation) : Une observation, je vous prie.

22 Je dirai... Je souhaiterais que tout soit très, très clair puisque, maintenant, nous
23 allons passer à autre chose.

24 Donc, je pense que l'on pourrait peut-être présenter un résumé à propos de ce qui a
25 été dit en... à... à huis clos. Je pense au message de paix et à l'ouverture des routes.

26 M. GARCIA (interprétation) : Le... Cela pourra être très... tout à fait... parfaitement
27 fait pendant le contre-interrogatoire, si vous avez des questions à poser à ce sujet.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui, tout à fait, nous devons

1 poursuivre, mais de toute façon, nous sommes restés à huis clos partiel beaucoup
2 plus longtemps que nous n'aurions dû le faire et nous avons entendu cela pendant
3 le... le huis clos partiel.

4 Pendant votre contre-interrogatoire, Maître, n'oubliez pas de le signaler pour que
5 cette, partie de la déposition... pour qu'à ce sujet, vous puissiez poser des questions
6 en audience publique.

7 Poursuivez, Monsieur Garcia.

8 M. GARCIA (interprétation) : Je vais répéter ma question. Outre les sujets dont vous
9 avez déjà parlé, à savoir laisser passer les femmes aux barrages routiers, la collecte
10 de fonds de Ziwa, est-ce que M. Sang a parlé d'autres choses, ce matin-là, lorsque
11 vous l'avez écouté.

12 R. Non. C'était trop court comme temps, et je ne me souviens pas d'autres messages.

13 Q. Et une toute dernière chose à propos de ces femmes que l'on devait laisser passer
14 aux barrages routiers. Est-ce que cela a été suivi, cette consigne, dans la mesure où
15 vous... vous le savez ?

16 R. Eh bien, écoutez non, non je ne peux pas vous donner de renseignement à propos
17 de lieux précis, parce que ce que moi, ce que j'ai pu constater, c'est que la route elle
18 a... elle est restée bloquée. Bon, il y a eu cette annonce qui a été faite, de façon
19 générale. Je ne sais pas si cela s'est véritablement passé, mais en tout cas, c'est ce que
20 je l'ai entendu dire.

21 Q. Et une toute dernière question : est-ce qu'il y a eu... le... le message en question,
22 est-ce qu'il... il visait toutes les femmes ou des femmes d'une appartenance ethnique
23 précise ?

24 R. Non, non, je pense que c'étaient toutes les femmes, toutes les femmes qui auraient
25 besoin d'une assistance médicale.

26 Q. Et pour que tout soit bien clair, quel était le message à propos de ces femmes qui
27 auraient pu avoir un problème ? Que disait M. Sang aux auditeurs ?

28 R. Je pense que, parfois, M. Sang, prenait sa voix... sa voix pour convaincre. Je dois

1 dire que quand il avait quelque chose à dire, il pouvait le dire de façon très, très
2 convaincante et, à ce moment-là, il a souhaité dire qu'il fallait faire en sorte que des
3 gens qui voulaient se rendre à l'hôpital puissent le faire parce qu'il savait que dans
4 certains endroits, ça n'était pas possible.

5 Q. Vous avez dit qu'il faisait, qu'il avait une voix... une voix comment ? Qu'est-ce
6 que vous voulez dire?

7 R. Sa voix... La voix qu'il prenait lorsqu'il voulait relayer un message de paix.

8 Q. Alors, Monsieur, est-ce que... est-ce que vous, en fait, vous avez assisté, à Ziwa, à
9 cette cérémonie de collecte de fonds ?

10 R. Il y a certains qui l'ont fait, moi non.

11 Plutôt (*se reprend l'interprète*) Non, j'y suis allé parce qu'il y avait certains de mes
12 amis qui m'ont informé que je devrais y aller.

13 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire quel mode de transport vous avez utilisé pour
14 aller jusqu'à Ziwa ?

15 R. Il y avait... il y avait des véhicules quelques véhicules, bon, qui transportaient les
16 gens, comme des transports en commun, mais bon, ce n'était pas très facile de...
17 d'avoir accès à certaines parties certains... certains quartiers de Ziwa parce qu'il y
18 avait des barrages routiers.

19 Q. Vous nous dites qu'il y avait des barrages routiers avec des gens de faction, à ces
20 barrages routiers ; qu'est-ce qui s'est passé, alors, lorsque vous êtes allé là-bas ?

21 R. Nous avons été arrêtés trois fois... enfin, en chemin vers Ziwa.

22 Q. Et qui vous a arrêté ?

23 R. Des jeunes.

24 Q. Est-ce que vous vous souvenez où vous avez été arrêté, en quel lieu ?

25 R. Écoutez.

26 Q. Je sais que vous êtes très diligent, mais est-ce que vous pourriez ne pas oublier la
27 règle des cinq secondes avant de répondre, et est-ce que vous pourriez nous dire où,
28 en quels lieux, à quels endroits vous avez été arrêté ?

1 R. Il y avait trois barrages routiers ; il y en avait un dans... à un lieu qui s'appelle
2 *Junction*, donc, à un carrefour. Il y en avait un autre à Kuinet. À *Junction*, il n'était pas
3 très important, le barrage routier ; le gros, il se trouvait à Kuinet.

4 Q. Et vous avez pu passer par ces barrages routiers ; ils vous ont laissé passer ?

5 R. Oui, oui, oui. Nous avons réussi à passer. Bon, d'abord les... les conducteurs des
6 véhicules parlaient, parfois, il fallait donner de l'argent à ces jeunes.

7 Q. Et pour le compte rendu d'audience, est-ce que vous pourriez nous dire où se
8 trouvaient ces barrages routiers lorsque vous êtes revenu, sur le chemin du retour ?

9 R. Alors, je vous avais dit, donc, qu'il y avait ces trois premiers ; bon, il y en avait un
10 qui se trouvait... Enfin, c'est ceux dont j'ai déjà parlé dans ma première déposition. Il
11 y avait celui qui se trouvait à un carrefour entre Eldoret et Ziwa.

12 Q. Donc, vous faites référence à un barrage routier qui se trouve à Eldoret... qui se
13 trouvait à Eldoret au niveau de l'aéroport à *Airstrip* (*phon.*) ; c'est cela ?

14 R. Oui.

15 Q. Et lorsque vous êtes allés vers Ziwa, c'est par quel barrage routier que vous êtes
16 passés en premier ?

17 R. Le premier, c'était à... à l'aéroport d'Eldoret.

18 Q. Vous avez pu passer par ce barrage routier ?

19 R. Oui.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia. Là, c'est
21 l'alerte rouge.

22 Est-ce que nous devons continuer à entendre cela en audience publique ?

23 M. GARCIA (interprétation) : Écoutez, on peut passer à huis clos partiel, mais ce
24 n'est peut-être pas nécessaire. Je pense que l'on pourrait rester à... en audience
25 publique. Moi, je ne pense pas qu'il faut que nous passions à huis clos partiel. Ceci
26 étant dit, nous pouvons le faire si le témoin se sent plus à l'aise à huis clos partiel.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous sommes en audience
28 publique, Monsieur le témoin. Répondez à cette question, si vous le pouvez, faites

1 attention de faire en sorte que votre réponse ne permettra à personne de vous
2 reconnaître et de reconnaître votre identité.

3 M. GARCIA (interprétation) : Alors, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire,
4 Monsieur, si vous êtes passé par ce barrage routier ?

5 R. Mais je n'étais pas seul dans la voiture, de toute façon. Après quelques
6 négociations entre le conducteur et ceux qui se trouvaient au barrage routier, ils
7 nous ont laissé passer.

8 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire sur quoi portait la négociation en question ?

9 R. De les autoriser à revenir et amener... emmener des jeunes faire... repartir en ville.

10 Q. Est-ce que vous pourriez nous expliquer que se passait-il alors ?

11 R. Ils... Ils voulaient utiliser les véhicules pour transporter les jeunes pour les faire
12 revenir en ville.

13 Q. Pour que tout soit bien clair, dans quelles conditions vous a-t-on laissé passer au
14 barrage routier ? Attendez quelques secondes avant de commencer à répondre.

15 R. Le conducteur de la voiture leur a expliqué... leur a expliqué à ces jeunes.

16 Ensuite, ils nous ont autorisés à passer. Bon, ça a duré moins de cinq minutes, la
17 négociation.

18 Q. Mais qu'est-ce que le chauffeur — ou le conducteur — a accepté de faire pour
19 qu'on lui donne l'autorisation passer par le barrage routier ?

20 R. Il a accepté de faire revenir les jeunes des villages.

21 Q. Les faire revenir de quels villages ?

22 R. De Ziwa et d'autres zones ; il s'agissait des zones rurales, des zones d'Eldoret,
23 mais des zones rurales.

24 Q. Et quelle était l'appartenance ethnique des groupes qui vivaient dans ces zones ?

25 R. Des... C'étaient des Kalenjin.

26 Q. Donc, vous avez parlé de cet accord, l'accord qui consistait à faire revenir les
27 jeunes de ces endroits, c'est cela ? N'oubliez pas la pause des... la règle des cinq
28 secondes.

- 1 Donc, il fallait les faire revenir de Ziwa jusqu'où ?
- 2 R. Jusqu'à Eldoret, essentiellement.
- 3 Q. Alors, après quand... que s'est-il passé, au niveau des autres barrages routiers ?
- 4 R. Il y avait le deuxième barrage routier qui se trouvait à *Rock Centre* (*phon.*).
- 5 Q. Que s'est-il passé à *Rock Centre* (*phon.*) ?
- 6 R. Eh bien, ils ont fait la même chose ; ils nous ont demandé pourquoi est-ce qu'on
- 7 avait besoin de déjeuner ?
- 8 Q. Qui disait qu'ils avaient besoin de déjeuner ?
- 9 R. Les jeunes.
- 10 Q. Et que s'est-il passé ?
- 11 R. Je pense qu'ils ont dit qui... au conducteur du... de la voiture qu'ils
- 12 voulaient 100 shillings, pas 100 euros, comme j'ai dit, mais 100 shillings.
- 13 Q. Et vous êtes passés, donc, par le barrage routier ?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Et est-ce qu'il y avait un autre barrage routier sur la route de Ziwa ?
- 16 R. Oui, un petit ; il y en avait un petit qui se trouvait près (*Expurgé*)
- 17 Il... Il se trouvait donc près de la zone de Kimumu, (*Expurgé*)
- 18 Q. Et que s'est-il passé à barrage routier ?
- 19 R. Alors, là, nous avons... on nous a empêchés de passer puis, par la suite, ils ont été
- 20 libérés, puis il y avait un camion qui se trouvait là. Et ce camion, il transportait des
- 21 jeunes. Il y avait environ 300 jeunes.
- 22 Il transportait des jeunes et il les laissait descendre, de temps en temps.
- 23 Q. Alors, pour ce qui est du barrage routier où on vous a arrêté, est-ce que vous
- 24 pourriez nous dire ce qui s'est passé exactement ?
- 25 R. Là, il y avait des pneus qui brûlaient, alors, entre la zone qu'on appelle *Junction* et
- 26 la zone qu'on a appelle *Rock Centre* (*phon.*). Entre les deux.
- 27 Q. Vous nous dites qu'il y avait un camion, un camion qui transport des jeunes. Vous
- 28 l'avez vu, vous, ce camion ?

1 R. Oui.

2 Q. Et de quelle direction venait ce camion ?

3 R. Il venait de la route d'Iten.

4 Q. Je crois comprendre que la route d'Iten vous permet d'arriver jusqu'à une ville
5 qu'il s'appelle Iten, c'est cela ?

6 R. Oui.

7 Q. Et quel était le groupe... ou l'appartenance ethnique qui prédominait à Iten ?

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur, je pense vous
9 avoir déjà dit de ne pas mettre votre main devant votre bouche et devant le
10 microphone, lorsque vous répondez, (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 M. GARCIA (interprétation) : Je vous remercie.

15 Q. Alors, quelle est la particularité prédominante à Iten ?

16 R. Ce sont des Keiyo ; des Kalenjin et des Keiyo.

17 Q. Comment est-ce que cela s'épelle Keiyo K-E-Y... K-E-I-Y-O ; c'est cela ?

18 R. Oui.

19 Q. Excusez-moi, je m'étais mal exprimé, la première fois. Mais bon, le fait est que
20 vous nous avez dit que vous avez vu un camion. De quel type de camion
21 s'agissait-il ?

22 R. D'un... d'une remorque, d'un semi-remorque.

23 Q. Vous aviez déjà vu ce type de camion auparavant ?

24 R. Oui, oui, j'en avais déjà vu, des camions de ce style.

25 Q. Mais, normalement que transportent ce type de camions ? À quoi servent-ils ?

26 R. C'est des camions qui sont utilisés pour le transport de marchandises.

27 Q. Mais est-ce que vous pourriez nous dire, approximativement, combien de jeunes
28 est-ce que vous avez vus, dans ce camion, ce jour-là ?

1 R. Bon, ils étaient pas tous assis, il y en a qui étaient debout ; il y en avait
2 environ 300.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia, regardez
4 l'heure, je vous prie.

5 M. GARCIA (interprétation) : Oui, Monsieur le Président.

6 M^e KHAN QC (interprétation) : Monsieur le Président, est-ce que notre estimé
7 confrère pourrait nous indiquer s'il a toujours... s'il pense toujours qu'il pourra
8 terminer demain, au plus tard à la pause de déjeuner ? Qu'en est-il ?

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia ?

10 M. GARCIA (interprétation) : J'avais dit que j'aurais besoin du premier volet
11 d'audience, demain matin. Il se peut que j'empiète un peu sur le deuxième volet
12 d'audience, mais je terminerai demain, de toute façon.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Donc, le deuxième volet
14 d'audience, un peu du deuxième volet d'audience ; c'est ça ?

15 M. GARCIA (interprétation) : Je pense que nous allons commencer à 10 heures, je
16 pense que nous allons siéger pendant une heure et demie. Donc, je vais essayer de...
17 d'aborder le plus grand nombre de sujets aujourd'hui. Ce week-end, j'ai repris, en
18 fait, ce qui était le plus pertinent.

19 Il se peut que je demande à la Chambre de m'accorder un volet d'audience
20 supplémentaire demain. Je ferai le point à la fin de l'après-midi, et là, je pourrai un
21 peu vous donner une estimation un peu plus précise. Mais pour le moment, en l'état
22 actuel des choses, je pense que j'aurai besoin d'une partie du deuxième volet
23 d'audience de demain.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Vous nous dites une heure
25 et demie, qu'en est-il ?

26 Lorsque vous dites que vous pourriez peut-être demander à la Chambre de vous
27 accorder un deuxième volet d'audience, de quoi parlez-vous ?

28 M. GARCIA (interprétation) : Normalement, il y a trois volets d'audience. Donc, je

1 vais utiliser le premier volet d'audience ; il se peut que j'aurai besoin du deuxième
2 volet d'audience pour terminer demain, également.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Eh bien, nous allons nous
4 évertuer d'éviter cela. Il serait judicieux que vous terminiez quand vous aviez prévu
5 de terminer.

6 Alors, nous remarquons que nous avons... que nous allons commencer avec une
7 demi-heure de retard, mais essayons de faire en sorte de nous en tenir au
8 programme, ou à votre calendrier original.

9 M. GARCIA (interprétation) : Tout à fait, Monsieur le Président ; c'est bel et bien
10 mon intention.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien.

12 Nous allons faire notre pause déjeuner ; nous allons passer à huis clos pour que le
13 témoin puisse quitter le prétoire.

14 *(Passage en audience à huis clos à 13 h 03) Reclassifié en audience publique*

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos... à huis clos,
16 Monsieur le Président.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

21 L'audience est levée.

22 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.

23 *(L'audience est suspendue à 13 h 03)*

24 *(L'audience publique est reprise à 14 h 34)*

25 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

26 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

27 Veuillez vous asseoir.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.

1 Monsieur le témoin, rebonjour.

2 Nous sommes en audience publique.

3 Monsieur Garcia.

4 M. GARCIA (interprétation) :

5 Q. Rebonjour, Monsieur le témoin.

6 R. Bonjour.

7 Q. Lorsque nous nous sommes arrêtés, je vous posais des questions au sujet
8 des 300 jeunes que vous aviez vus dans un camion. Est-ce que vous pourriez nous
9 dire à quel groupe ethnique ils appartenaient ?

10 R. Ils... Ils venaient de la direction d'Iten, donc ça devait être des Kalenjin.

11 Q. Est-ce que ces jeunes étaient armés ou non ?

12 R. Oui, oui, ils étaient armés. Ils avaient des flèches.

13 Q. Des flèches, dit... disiez-vous ?

14 R. Oui.

15 Q. Autre chose en tant qu'armes que vous ayez pu remarquer ?

16 R. Des machettes.

17 Q. Lorsque vous avez observé ce camion avec ces trois jeunes... 300 jeunes —
18 pardon —, à quelle distance vous trouviez-vous à peu près de ce camion, à ce
19 moment-là ?

20 R. C'était juste le long de la route, donc c'était au bord de la route. C'est presque la
21 même... le même lieu.

22 Q. Je comprends que c'était le long de la route, mais à quelle distance étiez-vous ?

23 R. J'étais à l'intérieur de la voiture, donc ça veut dire 2 ou 3 mètres.

24 Q. Vous étiez dans une voiture, à ce moment-là ; est-ce que cette voiture dans
25 laquelle vous vous trouviez, est-ce qu'elle bougeait ou est-ce qu'elle était arrêtée ?

26 R. Elle a... elle avait... elle avait été arrêtée par les jeunes. Donc, nous étions arrêtés,
27 nous voulions poursuivre, mais on s'est arrêtés pour bavarder avec ces
28 deux barrages de la route de chaque côté.

1 Q. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire au sujet de ce que vous avez pu observer sur
2 ce qui s'est passé lorsque le camion est arrivé avec les 300 jeunes ? Avez-vous vu...
3 vu quelque chose — pardon ?

4 R. Ils parlaient en langue kalenjin, sur la direction qu'ils devaient prendre.

5 Q. Vous avez entendu autre chose ?

6 R. Nous n'avons... Nous ne sommes pas restés longtemps ; ils parlaient librement, en
7 direction... enfin, ils étaient dans la direction de Munyaka.

8 Q. Et lorsque vous les avez vus, ils... ils étaient encore dans le camion ?

9 R. Non, certains d'entre eux étaient déjà descendus ; pas tous, certains étaient déjà
10 sur la route.

11 Q. Est-ce que vous avez vu où s'est rendu le camion, ensuite ?

12 R. Non, mais je crois qu'il est retourné dans la même direction que celle dont il était
13 venu.

14 Q. En ce qui concerne ce camion, où il y avait les 300 jeunes, est-ce qu'il y avait
15 quelque chose qui permettrait de... d'identifier ce camion ?

16 R. Identifier quoi ?

17 Q. Est-ce qu'il y avait des noms, des... des lettres...

18 M^e KHAN QC (interprétation) : Bon, je voudrais faire remarquer que la question
19 normale serait de... de demander au témoin de décrire le camion. C'est vraiment une
20 question très suggestive.

21 M. GARCIA (interprétation) : Oui, je comprends cela, c'est une question suggestive,
22 mais...

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Il n'y a pas de problème,
24 votre question est autorisée.

25 M. GARCIA (interprétation) :

26 Q. Est-ce qu'il y avait des indications qui permettent d'identifier le camion ?

27 R. Bon, il y avait un papier avec le numéro et l'adresse, l'endroit où on...
28 normalement, on met une adresse. Il y avait un... un papier.

1 Q. Vous avez dit « là où on est censés mettre l'adresse » ; où est-ce que ça se trouve
2 normalement ?

3 R. Eh bien, à la porte du conducteur.

4 Q. Et qu'est-ce que vous avez vu sur la porte du conducteur, ce jour-là ?

5 R. Elle était fermée, il y a... scellée avec un... du papier et un numéro.

6 Q. Vous avez dit que le numéro d'immatriculation était également bloqué ; est-ce que
7 vous pourriez décrire exactement comment c'était ?

8 R. Il y avait un papier.

9 Q. La... Rappelez-vous la règle des cinq secondes.

10 R. Cela a été... C'était un papier qui fermait... fermait le... le... le... le numéro
11 d'immatriculation.

12 Q. Qu'est-ce que vous entendez, par... comme ça « fermait » ?

13 R. Eh bien, c'était pour le couvrir.

14 Q. Si je comprends bien, vous alliez vers Ziwa ; qu'est-ce que vous avez pris comme
15 route pour aller vers... Ziwa ?

16 R. Eh bien, la même route, Iten-Eldoret, et à un endroit appelé *Junction*, eh bien, nous
17 avons pris la route de Ziwa.

18 Q. Et qu'est-ce que vous avez vu sur la route de Ziwa, si tant est que vous ayez vu
19 quelque chose ?

20 R. J'ai vu un autre camion venant de cette direction qui transportait aussi des jeunes.

21 Q. Vous avez... Vous dites que vous avez vu un autre camion venu de cette même
22 direction ; de quelle direction voulez-vous parler ?

23 R. *Ziwa road* — la route de Ziwa.

24 Q. Et la route de Ziwa, ça conduit où ? Quelle ville, quel village ?

25 R. Cela conduit à Ziwa et puis à Kitale.

26 Q. Donc, ça conduit à Ziwa et puis ensuite Kitale ou bien... ?

27 R. Oui.

28 Q. Vous dites que vous avez vu un autre camion sur la route de Ziwa ; est-ce que

1 vous pourriez nous le décrire, s'il vous plaît ?

2 R. Eh bien, c'était également un camion, avec une remorque, un long camion avec
3 une remorque, qui avait à son bord des jeunes et qui allait dans la direction
4 d'Eldoret.

5 Q. Un camion long avec une remorque ; quel genre de camion c'était ?

6 R. C'était un très, très long camion, presque le même que l'autre.

7 Q. Et normalement, ce genre de camion, qu'est-ce que cela transporte,
8 habituellement ?

9 R. Des marchandises.

10 Q. Vous dites que vous avez vu des jeunes, mais combien, à peu près ?

11 R. Je... Je... Je ne peux pas deviner, mais je ne sais pas, 300 ou peut-être 200.

12 Q. Et est-ce que vous pourriez nous dire si ces jeunes portaient quelque chose ?
13 Est-ce qu'ils avaient quelque chose avec eux ?

14 R. J'ai vu de l'arrière quand on est passés, mais je n'ai pas vu précisément, parce
15 qu'ils étaient à l'intérieur du camion.

16 Q. Donc, vous l'avez croisé sur la même route, la route de Ziwa ?

17 R. Oui.

18 Q. Et est-ce que vous, vous avez pu observer quelque chose ?

19 R. Oui. On voit de... de l'arrière. J'ai vu des arcs et des flèches. Les jeunes avaient des
20 arcs et des flèches.

21 Q. Est-ce que vous avez pu voir comment ils étaient habillés ?

22 R. Non.

23 Q. Est-ce que vous aviez jamais vu ce genre de camions auparavant ?

24 R. Le...

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Il y a deux questions. Est-ce
26 que vous pourriez préciser votre question, Monsieur Garcia ?

27 M. GARCIA (interprétation) :

28 Q. Est-ce qu'il y avait des indications des... quelque chose d'écrit sur ce camion ?

1 R. En haut du camion, il y avait écrit « *Mafuta Farm* ».

2 Q. En haut du camion, quelle était l'inscription en haut du camion ?

3 R. C'était écrit « *Mafuta Farm* » sur une plaque, en... en noir.

4 Q. Vous dites que c'était écrit sur une plaque ; est-ce que vous pourriez décrire ?

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Est-ce qu'il a dit « *black* » ou
6 « « plaque » — « *black* » voulant dire noir — ou plaque ?

7 R. Donc c'est noir, donc *black* — noir — de couleur noire.

8 M. GARCIA (interprétation) : Moi j'avais entendu « plaque ». Merci beaucoup,
9 Monsieur le Président.

10 Q. Est-ce que vous aviez jamais vu un tel camion, auparavant ? Est-ce que vous aviez
11 vu un camion garé avec une inscription en noire disant « *Mafuta Farm* », ce jour-là ?

12 R. Je sais que des camions de ce... cet exploitant agricole important, eh bien,
13 effectivement, ils étaient là.

14 Q. Donc, pour le procès-verbal, ligne 23, vous dites : « Je sais que les camions du...
15 du propriétaire Jackson Kibor étaient bien là ce jour-là. ». C'est ça que vous avez dit ?

16 R. Oui.

17 Q. Qu'est-ce qui était écrit ?

18 R. « *Mafuta Farm* ».

19 Q. Donc, c'est bien cela les... les camions de M. Kibor portaient cette inscription ?

20 R. (*Intervention non interprétée*)

21 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Inaudible.

22 M. GARCIA (interprétation) :

23 Q. Je suis désolé, votre dernière réponse n'a pas été enregistrée. Donc, vous dites
24 que c'était écrit « *Mafuta Farm* » et quelque chose de similaire ?

25 R. Il y avait aussi quelque chose disant « Sammy », enfin, je ne peux pas décrire
26 exactement, « Sammy... » « Sammy... », c'est un de ses agents.

27 Q. Et pour le... le compte rendu, c'est écrit « Sammy » — donc S-A-M-M-Y ; c'est
28 cela ?

1 R. S-A-M-I-T-U-I.

2 Q. Très bien.

3 Donc, pour ce soit clair, ce jour-là, vous avez vu cette inscription « *Mafuta Farm* »
4 en... en noir ?

5 R. Oui.

6 Q. Est-ce que vous êtes finalement arrivé à Ziwa à cette manifestation de collecte de
7 fonds ?

8 R. Oui.

9 Q. Est-ce que vous vous souvenez à quelle heure, à peu près, vous êtes arrivé là ?

10 R. C'était dans l'après-midi, après 15 heures, à peu près.

11 Q. Et où se tenait cette... cette collecte de fonds, à Ziwa ? Est-ce qu'il y avait un
12 endroit précis ?

13 R. Sur le marché.

14 Q. Est-ce que cette place du marché a un nom précis ? Je sais que c'est à Ziwa, mais
15 est-ce que c'est... ça a un nom particulier ?

16 R. Sirikwa.

17 Q. Donc, ça s'écrit S-I-R-I-K-W-A ; Sirikwa — c'est cela ?

18 R. Oui.

19 Q. Donc, lorsque vous êtes arrivé à cet endroit, est-ce que vous êtes allé à... à la place
20 du marché ?

21 R. Je suis resté dans un café.

22 Q. Je ne vais pas vous poser de questions sur ce point-là précisément, mais est-ce que
23 vous pourriez nous dire qui était présent à cette collecte de fonds, lorsque vous êtes
24 arrivé ?

25 M^e KHAN QC (interprétation) : Je... J'inviterai mon collègue à ne pas poser de
26 questions suggestives sur ce point ; nous en sommes au... au fait que le témoin était
27 dans un café.

28 M. GARCIA (interprétation) :

1 Q. Qui était présent à la collecte de fonds, Monsieur le témoin, lorsque vous êtes
2 arrivé ?

3 M^e KHAN QC (interprétation) : Je suis désolé, mais je fais objection.

4 Nous... Nous avons le témoin sur la place du marché, ensuite, nous l'avons dans un
5 café... Je trouve qu'il faut procéder étape par étape.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bon, alors, étape par étape.
7 Qui était présent ? Est-ce que ça n'est pas la même chose ?

8 M^e KHAN QC (interprétation) : *(Intervention non interprétée)*

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : M. Garcia... M. Garcia doit
10 être libre d'organiser son interrogatoire comme il l'entend pour atteindre son objectif,
11 à la lumière de ce... de ce qu'il a avec lui et ce sera à vous, bien entendu, plus tard, de
12 tirer les choses au clair.

13 Il ne s'agit pas de savoir si c'était une question suggestive ou non. Il a demandé s'il y
14 avait des présents ou non.

15 M^e KHAN QC (interprétation) : Bien entendu, bien entendu... mon contradicteur
16 peut demander si... qui était présent dans le café.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia, vous
18 pouvez vous asseoir pendant que M^e Khan QC est debout.

19 M. GARCIA (interprétation) : Peut-être...

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : ...Nous... Nous ne voulons
21 qu'une seule personne debout dans cette salle d'audience à la fois.

22 M^e KHAN QC (interprétation) : Je serai bref. Je n'ai pas de problème avec le fait que
23 mon contradicteur pose des questions... je... je... mais pour le moment, nous... nous
24 ne sommes pas à... nous sommes à la... à la place du marché, à Ziwa. Ensuite, le
25 témoin va au café. La question qu'il doit lui poser, c'est : « Qui se trouvait dans un
26 café ? »

27 Nous ne... Nous ne pouvons pas, comme ça, passer d'un... d'un endroit à l'autre,
28 donc passer du café à l'endroit où il y avait la collecte de fonds. Nous allons trop

1 vite.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Ça n'est pas la manière dont
3 j'ai répondu... j'ai compris cette réponse.

4 M^e KHAN QC (interprétation) : Merci.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je pense que vous deux
6 pouvez atteindre vos objectifs de cette manière.

7 M. GARCIA (interprétation) : Je voulais rappeler au... à l'avocat de la Défense que
8 nous sommes en audience publique et que je vais poursuivre en audience publique.
9 J'ai 24 questions à poser. J'espère que ça n'est pas un problème.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Allez-y.

11 M. GARCIA (interprétation) :

12 Q. Monsieur le témoin, lorsque vous êtes arrivé à cette manifestation pour collecter
13 des fonds au marché, qui était présent ?

14 R. Il y avait deux personnes bien connues.

15 Q. Pouvez-vous leur... donner leurs noms — pardon ?

16 R. Eh bien, l'un été Jackson Kibor.

17 Q. Et l'autre ?

18 R. L'autre, c'était le... la... la personne récemment élue Mambi (*phon.*).

19 Q. L'autre, ligne 23, page 19, vous avez déclaré que c'était un député de *Mount Elgon*
20 — E-L-G-O-N. Et c'est Fred Kapondi. « Kapondi » : K-A-P-O-N-D-I.

21 Est-ce que c'est bien cela, Monsieur le témoin ?

22 R. Oui, Monsieur le Procureur.

23 Q. Et lorsque vous êtes arrivé au marché, à Ziwa-Sirikwa, qu'est-ce que ces
24 deux personnes faisaient ; donc M. Kibor et M. Fred Kapondi ?

25 Q. Pour préciser ce que je viens de dire si j'étais dans un café...

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur le témoin, s'il
27 vous plaît, répondre... répondez aux questions de M. Garcia.

28 Et si, à la fin, il ne vous a pas posé de questions sur ce que vous avez à l'esprit, on

1 pourra y revenir, mais pour le moment c'est lui qui pose les questions. Essayez de
2 répondre à ses questions.

3 M. GARCIA (interprétation) :

4 Q. M. Kibor et M. Fred Kapondi, qu'est-ce qu'ils faisaient lorsque vous êtes arrivé au
5 marché de Ziwa-Sirikwa ?

6 R. Ils étaient assis, simplement, à l'endroit où la collecte de fonds avait lieu.

7 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire, à peu près, combien de personnes étaient déjà
8 présentes lorsque vous êtes arrivé à la place du marché ?

9 R. Je ne peux pas dire exactement ; sur une place de marché, il y a beaucoup,
10 beaucoup de gens.

11 Q. Que s'est-il passé, alors ? Vous étiez là ; qu'est-ce que vous avez observé ?

12 R. J'étais à une certaine distance, pas très éloignée, mais je ne pouvais qu'écouter, je
13 pouvais voir des gens parler, mais je n'étais pas au milieu de ce groupe ; j'étais à une
14 certaine distance.

15 M. GARCIA (interprétation) : Est-ce qu'on peut repasser à huis clos partiel pour
16 deux minutes, à peu près ?

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis clos partiel.

18 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 57) Reclassifié en audience publique*

19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Monsieur le
20 Président.

21 M. GARCIA (interprétation) :

22 Q. Avant, vous nous avez dit que vous vous trouviez dans un café, n'est-ce pas ?

23 R. Oui.

24 Q. Est-ce que c'était un café à l'air libre ou bien un café fermé ?

25 R. Dehors, enfin... près du café.

26 Q. Quelle distance y avait-il entre vous et M. Kapondi et M. Kibor, à peu près ?

27 R. Peut-être 60 mètres, je... je ne sais pas, ou peut-être moins... Je ne... Je ne peux pas
28 trop bien évaluer la distance, mais enfin, je dirais peut-être 60 mètres ou moins.

1 Q. Est-ce que vous pouviez les voir de l'endroit où vous vous trouviez ?

2 R. Lorsque... Lorsque quelqu'un vient parler sur un endroit surélevé, vous les voyez,
3 mais lorsqu'ils sont assis, non.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur Garcia, quel est le
5 lien entre le café et le... la place du marché, du... du point de vue géographique ?

6 M. GARCIA (interprétation) :

7 Q. Monsieur le témoin, vous étiez dans un café et la collecte de fonds avait lieu sur le
8 marché. Est-ce que vous pourriez décrire... nous décrire où se trouvait le café par
9 rapport à l'endroit où M. Kibor et M. Kapondi se trouvaient... ou le... l'endroit où la
10 collecte de fonds avait lieu ?

11 R. Eh bien, il y avait l'endroit où la collecte de fonds avait lieu, où se trouvait
12 Kapondi, et j'étais à une certaine distance, j'étais assis et j'écoutais ce qui se passait,
13 les gens qui parlaient.

14 Q. Et pour que ce soit clair, cette place du marché, est-ce qu'elle est à l'air libre ou à
15 l'intérieur ?

16 R. À l'air libre, pas très loin du bureau de l'officier de district.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bien. Le témoin a d'abord
18 mentionné le café. Il a dit qu'il était resté dans un café. Est-ce que ce café se trouvait
19 sur la place du marché, près de la place du marché, ou... ? Je ne suis pas sûr que ce
20 soit vraiment très clair, tout cela.

21 M. GARCIA (interprétation) :

22 Q. Vous avez entendu le... le Président, alors ce café, est-ce qu'il... il se trouve sur la
23 place du marché à... ou à l'extérieur de cette place du marché ?

24 Rappelez-vous les cinq secondes.

25 R. C'est sur ce... cette place du marché, juste en face de l'endroit où la collecte avait
26 lieu. Vous pouvez voir sur la place du marché, donc le... le lieu où a lieu ce *harambee*,
27 la collecte de fonds. Vous vous asseyez vous pouvez écouter à... tout... tout ce qui se
28 passe, parce qu'il y avait un haut-parleur.

1 Q. Mais... mais... ce... cette place du marché, qu'est-ce qu'il y a dessus pour qu'on
2 comprenne bien ?

3 R. Eh bien, il y a des petites échoppes, différents endroits, des... et puis il y a une...
4 un endroit ouvert, où le marché... un marché à... à l'air libre peut avoir lieu le mardi.
5 Et on peut acheter des vêtements, ou... et puis, il y a des petites... petits
6 établissements, des petites maisons, des boutiques ; ce n'est pas une grande, c'est une
7 petite ville.

8 Q. Et ce jour-là, lorsque vous êtes arrivé, lorsque vous dites que vous étiez dans le
9 café, sur cette place ouverte, est-ce qu'il y avait des boutiques ouvertes ? Qu'est-ce
10 qui se passait, exactement ?

11 R. Eh bien, certaines des boutiques étaient ouvertes et certains cafés étaient ouverts,
12 certains allaient à ce qui était organisé, certains étaient invités ou...

13 Q. Et les gens qui étaient rassemblés, où... où étaient-ils rassemblés, exactement ?

14 R. C'est pas un vrai marché, le marché de Ziwa ; c'est une place ou il y a des... des
15 événements qui sont organisés. C'est pas un stade, c'est juste une place ouverte.

16 Q. Oui, d'après ce que je comprends, donc, c'est une place ouverte ?

17 R. Oui

18 Q. Et qu'est-ce qui se passait, ce jour-là ?

19 R. Eh bien, à l'air libre, je ne sais pas.

20 Q. Et qu'est-ce que vous avez observé ? Qu'est-ce qui s'est passé, ce jour-là ? Je
21 voudrais comprendre.

22 M. GARCIA (interprétation) : Nous pouvons revenir en audience publique,
23 Monsieur le Président.

24 Q. Et revenons au café ; je voudrais que vous me répondiez à la question de savoir ce
25 que vous avez pu observer dans le café ?

26 *(Passage en audience publique à 15 h 02)*

27 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique,
28 Monsieur le Président.

1 M^e KHAN QC (interprétation) : Je tiens à dire que nous devrions peut-être nous
2 assurer de l'orthographe de certains noms qui sont à la... qui sont sur la
3 transcription, cela pourrait peut-être être fait en audience publique, voire à huis clos
4 partiel. Je pense qu'on peut le faire en audience publique, mais certains des noms ne
5 sont pas consignés correctement.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : En effet.

7 M^e KHAN QC (interprétation) : Page 56, ligne 5, par exemple.

8 M. GARCIA (interprétation) : Mais non... c'est Fred Kapondi, page 96, ligne 5.

9 Q. Qu'avez-vous observé, Monsieur le témoin, lors de cette collecte de fonds ? On
10 parle toujours de cela.

11 R. Il y a eu d'abord des discours avant la collecte de fonds, mais ça a été court. À peu
12 près 20 minutes voire moins, et après, tout était terminé.

13 Q. Mais vous dites qu'il y a eu des discours ; qui a parlé ?

14 Mais n'oubliez pas la pause.

15 R. Il y avait des gens du cru qui parlaient.

16 Q. Les... Avez-vous reconnu ces personnes du cru qui parlaient ?

17 R. Je pouvais voir Isaac Maiyo.

18 Q. Avez-vous entendu les propos de M. Isaac Maiyo ?

19 R. Oui, enfin, c'était un des organisateurs, donc, il a rapidement... il a pris la parole
20 rapidement et ensuite l'a donnée à quelqu'un d'autre.

21 Q. Bien.

22 Vous dites qu'il était comme un organisateur ; c'est-à-dire ?

23 R. C'est-à-dire qu'il était comme l'animateur qui dirigeait l'événement.

24 Q. Alors, qu'avez-vous entendu de la bouche de M. Maiyo ?

25 R. Il remerciait les gens d'être venus, surtout les enfants d'être venus, et disait :
26 « Nous allons donc avoir cet *harambee*. » Et il... disait ce genre de choses, mais
27 rapidement, il a donné la parole à d'autres personnes pour qu'ils...

28 Q. Alors, vous dites « nous allons faire ces choses, cet *harambee* », qu'est-ce qu'il a dit

1 exactement ?

2 R. Il a commencé par dire que les Kikuyu avaient volé les élections et que nous
3 devions lutter pour nos droits, et qu'on allait donc avoir un *harambee*, et donc, a
4 remercié Fred d'être venu, M. Jackson aussi, et puis un autre... une autre personne,
5 une personne âgée, dont je ne me souviens pas du nom. Il parlait aussi avec
6 amertume du fait que les élections avaient été truquées. Il disait aux jeunes d'être
7 prêts, de se tenir prêts pour aller à Eldoret et « pour s'assurer que les Kikuyu ne
8 soient plus sur nos terres ».

9 Q. Donc, il a commencé par dire que les Kikuyu avaient volé les élections; c'est cela ?

10 R. Oui.

11 Q. Ensuite, vous dites qu'il avait remercié Fred ; Fred Kapondi ; c'est cela ?

12 R. Oui.

13 Q. Ménagez la pause... n'oubliez pas la pause.

14 Ensuite, et aussi MC Jackson ?

15 R. Non, je n'ai pas dit « MC », ce n'est pas moi qui ai dit « MC ».

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) :

17 Q. C'est « Mzee Jackson », c'est ça que vous avez dit, vous avez parlé d'un Jackson ?

18 R. Oui. Il a remercié Jackson Kibor.

19 Q. Mais est-ce que...vous avez dit « MC » ou « Mzee » ?

20 R. J'ai dit « Mzee ».

21 M. GARCIA (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

22 Q. Et vous dites qu'il avait aussi donné un... au... donné la parole à un vieil homme,
23 au nom... vous ne vous souvenez pas du nom... c'est... que s'est-il passé ?

24 R. Le vieil homme disait qu'il... disait aux jeunes qu'il fallait se tenir prêts à aller à
25 Eldoret pour s'assurer que les Kikuyu ne soient plus sur notre sol.

26 Q. Soyons précis, c'est M. Maiyo qui a...

27 M^e KHAN QC (interprétation) : Non, je... je soulève une objection, comme ça fait
28 plusieurs fois que je le répète. Je... je... je n'arrête pas de répéter cela. J'aimerais que

1 mon éminent contradicteur ne pose pas de questions directives sur ce sujet. Je pense
2 quand même que le conseil de l'Accusation « comprenne » très bien ce que j'ai dit et
3 j'aimerais bien qu'il agisse en suivant les consignes de la Chambre.

4 M. GARCIA (interprétation) : Oui, j'essaie juste de... de clarifier un peu ce
5 paragraphe. Je vais poser une question plus neutre, ça va prendre un peu plus de
6 temps.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui.

8 M. GARCIA (interprétation) : Mais ça ne me gêne pas.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui, je comprends que c'est
10 une zone... un domaine très sensible, mais je pensais que le témoin avait mentionné
11 un nom de famille pour Monsieur... pour ce *Mzee* Jackson.

12 M. GARCIA (interprétation) : Oui, il a parlé de Jackson Kibor, *Mzee* Jackson Kibor.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je ne le vois pas au compte
14 rendu.

15 M. GARCIA (interprétation) : Mais le témoin l'a dit ; ça devrait être quelque part
16 page 99, ligne 2 « *Mzee* Jackson Kibor ».

17 M^e KHAN QC (interprétation) : Oui, la Défense a entendu ça, je le confirme.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien. Poursuivez.

19 M. GARCIA (interprétation) : Je pense que ce sera corrigé dans la version éditée de la
20 transcription anglaise.

21 Q. Mais soyons clairs, soyons précis, qu'en est-il d'Isaac Maiyo ? C'est tout... c'est
22 tout ce que vous l'avez entendu dire ce jour-là, tout ce que vous nous avez déjà dit ?

23 R. Mais c'était celui qui avait invité les autres, donc il ne pouvait pas prendre la
24 parole trop longtemps, il les présentait et puis il leur donnait la parole.

25 Q. Mais à qui a-t-il donné la parole après lui ?

26 R. Une autre personne qui n'a pas beaucoup parlé non plus. Et puis après Jackson
27 Kibor qui a parlé.

28 Q. Et cette personne... cet autre... cet homme âgé ; à quel moment a-t-il pris la

1 parole ?

2 R. Maiyo a parlé, brièvement, pour dire que les élections avaient été volées. Et
3 ensuite, il a rendu la parole, donc, au vieil homme, qui a parlé rapidement,
4 brièvement en kalenjin, en disant aux gens de se préparer à marcher sur Eldoret
5 pour déloger les Kikuyu de notre sol.

6 Q. J'aimerais encore éclaircir une petite chose : vous nous dites que vous ne vous
7 souvenez pas de son nom, mais qu'il parlait amèrement du trucage et disait... et qu'il
8 disait aux jeunes d'être prêts et d'aller à Kikuyu (*phon.*) pour être certains que les
9 Kikuyu ne restent pas sur notre sol ; qui a dit cela ?

10 R. C'est le vieil homme.

11 Q. Avez-vous déjà vu ce vieil homme ?

12 R. Oui.

13 Q. Où l'aviez-vous vu précédemment ?

14 R. À Eldoret. Dans le même... à Ziwa, même coin.

15 Q. Quelle était son appartenance ethnique ?

16 R. Nandi.

17 Q. Savez-vous autre chose à propos de ce vieil homme, qui a pris la parole et qui a
18 tenu ces propos ?

19 R. Je le connais en tant qu'homme politique. Et aussi en tant qu'ancien qui peut
20 discourir lors des réunions.

21 Q. Après que ce vieil homme a pris la parole, que s'est-il passé ? Quelqu'un d'autre a
22 pris la parole ?

23 R. Oui, mais je ne... quelqu'un, mais je ne me souviens pas, il n'a pas dit grand-chose.

24 Q. Bien. Dans votre réponse page 102, lignes 8 et 9 de la transcription anglaise, vous
25 dites qu'il y avait encore une autre personne, mais qui n'avait pas dit grand-chose. Et
26 ensuite, c'est Jackson Kibor qui a parlé. C'est bien... c'est ainsi que ça s'est déroulé ?

27 R. Oui.

28 Q. Mais étiez-vous présent lorsque M. Kibor a pris la parole ?

1 R. J'étais toujours au même endroit. Tout ça a duré moins de 20 minutes en tout.

2 Q. Avez-vous entendu les propos de M. Jackson Kibor ?

3 R. Oui.

4 Q. Pouvez-vous nous dire ce qu'il a dit ?

5 R. Il disait que les Kikuyu — il y faisait référence en les appelant Kowe (*phon.*) —
6 avaient volé nos votes et que lui est un vieillard, donc il ne peut rien faire, mais qu'il
7 contribuerait, si nécessaire, pour aider les jeunes à acquérir des choses. Il a parlé de
8 « choses ». Enfin, je ne sais pas quel type de choses, mais c'est ce qu'il disait, « des
9 choses ». Il disait qu'il était trop vieux, il ne pouvait pas y aller, il ne pouvait pas aller
10 faire la guerre, mais qu'il pouvait aider à obtenir des choses pour les jeunes, des
11 choses qui seraient ailleurs. Mais il n'a rien dit de très précis.

12 Q. A-t-il dit autre chose ?

13 R. Oui. Il a dit qu'il fallait déloger les Kikuyu de la Vallée du Rift, il a dit : « C'est le
14 moment, il faut utiliser le moment. ».

15 Q. C'est tout ce qu'il a dit ou a-t-il dit autre chose ?

16 R. C'est tout ce dont je me souviens.

17 Q. Lorsque vous avez commencé à répondre, vous avez dit qu'il a parlé des Kikuyu
18 avec une référence, un mot qui aurait volé les élections ?

19 R. Oui. Il a parlé des « Koek » (*phon.*).

20 Q. Veuillez l'épeler.

21 R. K-O-E-K.

22 Q. Donc, c'est K-O-E-K, c'est ça ?

23 R. Non, K-O-K-O-O-E-K.

24 Q. C'est un mot en quelle langue ?

25 R. En kalenjin.

26 Q. Qu'est-ce cela signifie ?

27 R. Kikuyu.

28 Q. Est-ce que cela signifie autre chose que kikuyu, en kalenjin ?

1 R. Non, ça veut dire Kikuyu en kalenjin.

2 Q. Il a donc dit qu'il allait aider les jeunes à obtenir des choses. Il a parlé de
3 « choses ». Alors, d'après vous, que voulait-il dire en parlant de choses ?

4 R. Il disait que, lui, il ne pouvait pas faire la guerre, mais qu'il pouvait contribuer
5 au... aider les jeunes à obtenir des choses. Il parlait en kalenjin « des choses ». Bah !
6 Ça veut dire sans doute des armes ou autre chose, mais il n'a jamais prononcé le mot
7 « arme », il a toujours dit « choses ».

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) :

9 Q. Mais quel mot a-t-il utilisé en kalenjin ? Vous avez prononcé un mot en kalenjin ;
10 « *Tugu* » (*phon.*), c'est ça ?

11 R. Oui.

12 Q. Comment est-ce que vous l'épelez ?

13 R. (*Intervention inaudible*)

14 Q. T-U-G-U-K ; c'est un « D » ou un « T » ?

15 R. Non, c'est un « T » comme *town*

16 Q. Bien, donc un « T ». Donc, c'est bien T-U-G-U-K ; et d'après... et ça signifie quoi ?

17 R. « Les choses ».

18 M. GARCIA (interprétation) :

19 Q. Et quelle a été la réaction de la foule aux propos de M. Kibor ?

20 R. Oh ! Ils l'applaudissaient, ils... ils le louaient ; ils... ils applaudissaient ses propos.

21 Q. M. Kibor parlait en quelle langue ?

22 R. En kalenjin.

23 Q. Que s'est-il a passé après que M. Kibor a pris la parole?

24 R. C'est Kapondi qui a parlé.

25 Q. Et qu'a dit M. Kapondi, vous vous en souvenez ?

26 R. Il a dit, que « vous, vous qui êtes de ce côté, à Uasin Gishu, devrez déloger les
27 Kikuyu. ». Il a dit que... qu'il venait... qu'il avait été en prison, qu'il sortait de prison,
28 qu'il avait été élu alors qu'il était en prison. Et il a dit : « Je vais vous aider à déloger

1 les Luhya de Trans-Nzoia. ».

2 Q. Page 106, ligne 16, oui, c'est Trans-Nzoia. Je vois que c'est correct sur la
3 transcription anglaise.

4 A-t-il prononcé d'autres mots ?

5 R. Oui. Il a dit que ces Kikuyu avaient détruit le pays, et que Kibor et lui allaient
6 chercher les choses, mais je ne sais toujours pas ce que sont ces choses.

7 Q. A-t-il dit autre chose ?

8 R. Non, c'est tout ce dont je me souviens.

9 Q. Vous avez rapidement... brièvement dit que M. Kapondi avait parlé et avait dit
10 qu'il était en prison ; pouvez-vous nous donner plus de détails ?

11 R. Quelques jours avant, il était... il avait été arrêté et mis en prison à cause de
12 certains actes de violence qui ont eu lieu à *Mount Elgon*. Il a donc passé un petit peu
13 moment en prison et il a été élu alors qu'il était en... alors qu'il était en prison pour
14 être député représentant le Trans-Nzoia, mais...

15 Q. Aidez-nous, Monsieur le témoin : vous parlez de *Mount Elgon*, mais où se trouve
16 *Mount Elgon* ? C'est dans quel état ?

17 R. C'est dans l'ouest du Kenya, province Occidentale, juste à la frontière de
18 l'Ouganda.

19 Q. Donc, il... M. Kibor représentait l'ODM. Bon, est-ce que... alors, ils parlaient
20 ensemble... (*l'interprète se reprend*). M. Kapondi représentait l'ODM, donc est-ce que
21 vous saviez où il voulait aller pour obtenir ces choses dont il parlait ?

22 R. Ben ! Il le sait parce que c'est en... du côté de Mont Elgon.

23 Enfin, peut-être qu'il le sait ; je ne sais pas.

24 Q. Mais que se passe-t-il au Mont Elgon, puisque vous dites que c'est l'endroit que...
25 que c'est un endroit dont vous parlez ?

26 R. Oui, ils se battent toujours, là-bas, les gens se tuent à l'aide de... de fusils, de
27 toutes sortes de choses.

28 Q. Vous... Vous pensez qu'on peut obtenir des fusils, dans cette région ?

1 R. Je ne sais pas, mais on pourrait les avoir en Ouganda. C'est la... C'est le pays
2 voisin.

3 Enfin, de toute façon, *Mount Elgon*, c'est une forêt, un... un peu comme une grande
4 forêt et on peut faire de la contrebande, en passant par là, mais je ne peux pas
5 exactement confirmer d'où tout cela venait.

6 Q. Et ensuite, après les propos de M. Kapondi, qu'a fait... comment la foule a-t-elle
7 réagi ?

8 R. Oh ! Ils étaient ravis. Donc, juste après qu'il « ait » parlé, le *harambee* a commencé.

9 Q. Oui, un *harambee*, c'est une collecte de fonds, n'est-ce pas ?

10 R. Oui.

11 Q. Donc, y a-t-il eu des fonds qui ont été collectés ?

12 R. Oui.

13 Q. Pouvez-vous nous en dire plus ?

14 R. Kapondi faisait la quête, donc il recevait l'argent, il a fait la quête auprès du
15 public. Aussi, il a fait la quête auprès de Kibor. Kibor a donné 200 000 Ruto (*phon.*)
16 de la part... Kibor a donné 200 000 shillings de la part de M. Ruto (*se reprend*
17 *l'interprète*).

18 Q. Donc, en tout, combien d'argent a été collecté ?

19 R. La somme n'a pas été annoncée, mais Kibor a donné 20 000 et Kapondi 10 000. Et
20 les autres donnaient cinq, dix.

21 Q. Donc, Kapondi était l'hôte principal, c'est lui qui collectait l'argent, il a fait la
22 quête auprès du public. Et il a reçu de l'argent de Kibor. Combien a-t-il reçu de
23 Kibor ?

24 R. 20 000 de Kibor lui-même et 200 000 de *Mheschiwima* (*phon.*) Ruto.

25 Q. 200 ?

26 R. 200 000.

27 Q. 200 000 de *Mheschiwima* (*phon.*) Ruto ? Comment saviez-vous que cela venait de
28 *Mheschimiwa* Ruto. Une minute, ménagez la pause.

1 R. Kibor a tiré une enveloppe en disant « c'est... c'est de la part de *Mheschimiwa*
2 Ruto. »

3 Q. Mais comment saviez-vous qu'il y avait 200 000, dedans ?

4 R. Il la dit.

5 Q. Qu'a dit Kibor exactement ? Qu'a dit M. Kibor exactement en ce qui concerne
6 ces 200 000 schillings kényans ?

7 R. Il a dit : « *Mheschiwima (phon.)* nous a donné ses mains et il nous aide depuis
8 Nairobi. » Il était censé être l'invité principal de cet événement, mais il n'a pas pu
9 venir. Donc, il a donné sa main. C'est comme ça qu'on parle en kalenjin.

10 Q. Mais qu'est-ce que ça veut dire « donner ses mains » en kalenjin ?

11 R. Ça veut dire qu'il avait donné sa contribution.

12 Q. Et vous dites que Kapondi, lui, a donné 10 000 ; c'est bien cela ?

13 R. Oui.

14 Q. Mais comment savez-vous qu'il a donné 10 000 ?

15 R. Après avoir reçu... après avoir reçu de Kibor, et ensuite, Kibor avait aussi reçu de
16 sa part, donné à Kibor les 10 000, il dit : « Voilà ce que j'ai... Voilà ce que j'ai dit, et
17 vous savez que je sors de prison, c'est tout ce que je peux donner. »

18 Q. Et ensuite ?

19 R. Eh bien, le *harambee* était terminé.

20 Q. Et qu'avez-vous fait après le *harambee* ?

21 R. Je suis resté un petit peu, et puis je suis remonté en voiture pour rentrer à
22 Eldoret ?

23 Q. Vous avez eu du mal à rentrer à Eldoret ?

24 R. Oui, il y avait beaucoup de jeunes qui allaient vers Eldoret, il y avait aussi des
25 barrages routiers, mais c'est plus facile quand on revient que quand on arrive.

26 Q. Vous dites qu'il y avait beaucoup de jeunes qui allaient vers Eldoret ;
27 pouvez-vous nous donner des détails ? Qu'avez-vous vu ?

28 R. Il y avait des... Il y avait encore des voitures privées, et puis des... des tracteurs qui

1 transportaient des jeunes en direction d'Eldoret. Il était pourtant tard, mais ils
2 allaient encore vers Eldoret.

3 Q. Mais vous avez vu cela quand ?

4 R. Vers 17 heures.

5 Q. Vous dites qu'il y avait encore des petites voitures et des tracteurs ; vous en avez
6 vu combien, à peu près, qui allaient vers Eldoret ?

7 Ménagez la pause, n'oubliez pas. Et je voudrais un ordre d'idées, je ne veux pas un
8 chiffre exact.

9 R. J'en ai vu à peu près trois, ben, pour ce qui est du tracteur, je ne sais pas s'il
10 pouvait aller jusqu'à Eldoret, c'est loin, environ 50 kilomètres.

11 Q. À peu près trois ; mais trois quoi ?

12 R. Trois pick-up.

13 Q. Combien de personnes se trouvaient dans chaque pick-up ?

14 R. 14 ou 15.

15 Q. Et les jeunes qui étaient sur ces pick-up, étaient-ils armés ?

16 R. Oui.

17 Q. De quoi ?

18 R. Des arcs et des flèches.

19 Q. Et savez-vous comment ils étaient habillés ? L'avez-vous remarqué ?

20 R. Oui. Vous dites ?

21 Q. Avez-vous remarqué s'ils étaient habillés d'une façon bien précise ? N'oubliez pas
22 la pause.

23 R. La plupart avaient des chemisettes et des shorts ou des tee-shirts à manches
24 courtes.

25 Q. Vous avez vu leurs visages ?

26 R. Oui.

27 Q. Avez-vous eu du mal à passer les barrages routiers ?

28 R. Non, pas vraiment. Mais avant d'arriver à la ville d'Eldoret, bon, les pneus étaient

1 encore en train de brûler sur le long de la route.

2 Donc, on devait les enlever pour... poursuivre notre route.

3 Q. Vous êtes arrivé à Eldoret, ce soir-là ?

4 R. Oui.

5 Q. Pouvez-vous nous dire ce que vous avez vu à Eldoret ?

6 R. Beaucoup de camions qui transportaient des gens, surtout ceux qui avaient été
7 touchés dans les zones rurales où... où il y avait des problèmes dans leurs fermes.

8 Même ceux qui étaient en ville (*phon.*), ils étaient venus se réfugier en ville.

9 Q. Et vous dites qu'ils... qu'ils transportaient des gens ; et ces gens étaient de quel
10 groupe ethnique ?

11 R. Essentiellement des Kikuyu.

12 Q. Vous déclarez que vous avez vu beaucoup de camions ; combien, à peu près ?

13 R. J'en ai vu un... j'en ai vu un près ... (*Fin de l'intervention non interprétée*)

14 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Inaudible.

15 R. ...Et puis j'en ai vu deux autres non loin du commissariat de police d'Eldoret.
16 Encore un autre sur une place, dans un bâtiment, à côté de KDV (*phon.*).

17 Q. Et est-ce que vous savez où ces camions allaient, dans Eldoret ? Vers où se
18 dirigeaient-ils ?

19 R. Ils restaient là, mais ensuite, ils sont allés au *Showground*, ce jour-là. C'est là que je
20 les ai vus.

21 Q. Et ce soir-là, où est-ce que vous êtes... vous êtes allé — pardon ?

22 R. Je suis allé au commissariat de police, à 20 heures, à peu près, le soir.

23 Q. Est-ce que vous pourriez dire à la Cour ce que vous avez vu à... au commissariat
24 de police ?

25 R. (*Intervention non interprétée*)

26 Q. Est-ce qu'on parle de... du commissariat de police d'Eldoret ?

27 R. Oui.

28 Q. Est-ce que vous pourriez dire à la Cour ce que vous avez vu au commissariat de

1 police ce soir-là ?

2 R. Il y avait beaucoup de Kikuyu, certains avaient leurs affaires avec eux. Certains
3 pleuraient en disant qu'ils avaient été chassés de leurs fermes.

4 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire à peu près combien de Kikuyu se trouvaient
5 là ?

6 R. Non, je... je ne peux pas dire exactement. Il y en avait beaucoup, beaucoup.
7 Surtout des femmes et des enfants.

8 Q. Vous avez indiqué que le commissariat de police était une concession, n'est-ce
9 pas ?

10 R. Oui. Des demi-concessions, pour certains, et d'autres tout le long de la route.

11 Q. Est-ce que vous avez eu l'occasion de parler avec quelqu'un à... au commissariat
12 de police ?

13 R. Oui, il y avait un... quelqu'un que je connaissais, le numéro 25.

14 Q. Qu'est-ce qu'il vous a dit ?

15 R. Il se plaignait. Vous savez, beaucoup de gens appellent les Kalenjin des Nandi,
16 donc il disait que les Nandi avaient incendié nos maisons, je ne sais pas où nous
17 allons.

18 Q. Et cette personne, vous dites qu'il était de quel groupe ethnique ?

19 R. Kikuyu.

20 Q. Il venait de quelle région ?

21 R. Il était toujours en ville.

22 Q. Vous dites qu'il était toujours en ville, mais où, exactement ?

23 R. Bon, le quartier avant Huruma, et après Huruma.

24 M. GARCIA (interprétation) : Avant d'aller plus loin, Monsieur le Président, je
25 voudrais montrer au témoin KEN-OTP-0036-0095. Je crois que c'est le... dans le
26 classeur n° 3, à l'onglet 66.

27 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

28 Est-ce qu'on ne pourrait pas mettre sur l'écran en... pour le témoin ?

1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Monsieur Garcia, est-ce que vous pourriez
2 confirmer le niveau de confidentialité de ce document ?

3 M. GARCIA (interprétation) : C'est un document confidentiel, il ne doit pas être
4 montré à l'extérieur de la salle d'audience.

5 M^e KHAN QC (interprétation) : Monsieur le Président, j'ai une objection à ce que le
6 témoin voie ce document précis. J'ai précédemment émis plusieurs objections
7 lorsque quelqu'un de... préparer à l'extérieur de la salle d'audience est montré à un
8 témoin particulier, et ça n'est pas la bonne manière de procéder. Normalement, le
9 témoin est invité à annoter une carte dans la salle d'audience. C'est comme ça qu'il
10 faut procéder. C'est plus cohérent, parce que si on prépare quelque chose à
11 l'extérieur de la salle d'audience, eh bien, il y a des dangers qu'on utilise quelque
12 chose qui ait été préparé précédemment, et en dehors de... du fait... enfin, sans que ce
13 soit sous serment.

14 Donc, j'ai une objection. Si mon collègue veut présenter une carte, en blanc, et
15 l'annoter, ensuite. Normalement, ça n'est pas comme cela que l'on procède.

16 M. GARCIA (interprétation) : Mais pour des témoins précédents, nous avons
17 procédé de la même manière. Je peux déclarer à la Cour que tout ce qui figure sur
18 cette carte, eh bien, a déjà été déclaré par ce témoin, en fait. C'est justement pour cela
19 que nous avons préparé cette carte. Il... Il s'agit des incidents qu'il a pu connaître, les
20 barrages routiers, et je pense que ça peut aider la Cour, parce que cela indique...
21 indique les différents lieux où le témoin se trouvait initialement. Cela donne des...
22 des lieux précis, et je pense que ce serait très utile pour la Cour. À mon avis, cela
23 permettrait aussi d'aider le témoin à reprendre sa déclaration devant cet... ce
24 tribunal. Je pense que ce serait un outil précieux pour mieux comprendre la
25 déposition de ce témoin. Parce que si on procède autrement, ça va prendre beaucoup
26 plus longtemps.

27 M^e KHAN QC (interprétation) : Nous avons eu, effectivement, des... des témoins
28 précédents, où, par exemple, si je me souviens bien, on a présenté des photographies

1 au témoin et le témoin a été invité à annoter ces photographies, et finalement, les
2 choses se sont présentées de manière tout à fait différentes de ce qui avait été dit
3 dans la salle d'entretien par ce même témoin, en présence des enquêteurs seuls.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : La décision de la Chambre
5 est que M. Garcia peut procéder de cette façon. Il peut montrer ce document au
6 témoin.

7 M^e KHAN QC (interprétation) : Merci.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Et nous verrons dans quelle
9 mesure le témoin est en mesure de donner, effectivement, des informations
10 authentiques sur ce document.

11 Allez-y, Monsieur Garcia.

12 M. GARCIA (interprétation) : Je crois que le document est montré au témoin sur
13 l'écran.

14 Q. Alors, tout à fait en bas, vous voyez le « 8/8/2010 » tout à fait en bas à droite ; vous
15 voyez cela, n'est-ce pas ?

16 Si... si vous prenez en bas à droite, vous voyez un « E » indiqué, et puis ensuite, il y a
17 des indications à la main, « Iten-Ziwa ».

18 Est-ce que c'est votre... est-ce que c'est votre orthographe ? Est-ce que c'est de votre
19 écriture — pardon ? Et puis ensuite, il y a « Iten » et vous avez placé une flèche
20 conduisant dans une certaine direction. Est-ce que c'est la direction d'Iten ?

21 R. Oui.

22 Q. Et puis si vous regardez de l'autre côté, il y a une flèche qui dit « Ziwa » ; est-ce
23 que c'est bien votre écriture à la main indiquant Ziwa ?

24 R. La direction de Ziwa.

25 Q. Il y a également... il y a également une indication qui dit qu'est-ce...
26 « camion » — pardon — juste avant Ziwa, qu'est-ce que c'est ?

27 R. C'est un camion, donc, le camion dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui
28 transportait des jeunes. .

1 Q. Et puis en bas... Il y a tout en bas une indication qui dit « Kimumu » ; est-ce que
2 vous voyez cela ?

3 R. (Expurgé)

4 Q. Attendez un instant.

5 M. GARCIA (interprétation) : Je demanderais qu'on puisse passer à huis clos partiel
6 pendant 2 minutes, s'il vous plaît.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : *(Intervention non interprétée)*

8 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 41) Reclassifié en audience publique*

9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Monsieur le
10 Président.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

12 R. (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 M. GARCIA (interprétation) :

15 Q. (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 R. (Expurgé)

18 Q. (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 R. Très bien.

21 Q. Alors, Monsieur le témoin, vous dites Kimumu, (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 R. Oui.

24 Q. Maintenant, entre Kimumu, vous voyez, il y a un autre... de l'autre côté, on...

25 on... c'est écrit Munyazaka (*phon.*)... Munyazaka (*phon.*) ?

26 R. Oui. « Munyaka », précisément.

27 Q. Et entre les deux, il y a une route ?

28 R. Oui.

1 Q. Vous voyez cela ?

2 R. Oui.

3 Q. Et quelle est cette route ?

4 R. La route d'Iten-Eldoret.

5 Q. Et si l'on passe cette route, il y a une indication qui dit « personne tuée » ; est-ce
6 exact ?

7 R. Oui.

8 Q. Et vous avez fait également mis une indication « j'ai quitté les gens » ; est-ce
9 exact ?

10 R. Oui.

11 Q. Avec un point.

12 R. Oui.

13 Q. Si je comprends bien, vous avez aussi indiqué d'autres lieux conduisant à Eldoret.
14 Je vois *Rock Centre (phon.)*.

15 R. Oui. Il y avait un barrage routier.

16 Q. Et il y a une inscription « barrage routier » à côté ; est-ce que c'est exact ? Près du
17 terrain d'aviation ? Est-ce que c'est exact ?

18 R. Oui. Jerusalem.

19 Q. Et si nous poursuivons sur cette même route, il y a une autre inscription que vous
20 pouvez lire pour nous, s'il vous plaît, en haut. Au-dessus de Kipchoge stade. Stade
21 de Kipchoge. Qu'est-ce que cela dit ?

22 R. Je ne peux pas lire correctement.

23 Q. Oui, effectivement. C'est mon problème également. Est-ce qu'on peut maintenant
24 aller au commissariat de police ? Est-ce que c'est exact ?

25 R. Oui.

26 Q. Et puis si vous regardez les routes différentes, il y a une route qui va vers le... un
27 endroit qui s'appelle Eldai Ravin (*phon.*), (*si l'interprète a bien compris*). Juste
28 au-dessus de votre signature. Aldama Ravin (*phon.*) — Aldama Ravin (*phon.*) ?

1 Est-ce que c'est effectivement exact que cette route conduite à Aldama Ravin
2 (*phon.*) ?

3 R. Oui.

4 Q. Il y a une autre route qui va... qui descend vers Burnt Forest, à la... en bas ; vous
5 voyez cela ?

6 R. Oui.

7 Q. Est-ce que c'est correct également ?

8 R. Oui.

9 Q. Et au centre, en bas, il y a également Kapsabet, une route qui va vers Kapsabet ;
10 est-ce que c'est exact ?

11 R. Oui.

12 Q. Et enfin, en haut, à gauche, au milieu, il y a une autre route qui dit *Moi's Bridge*.

13 Le pont de Moi. Est-ce que c'est exact, est-ce que cette route va dans cette direction ?

14 R. (*Intervention non interprétée*) et puis Leseru (*phon.*).

15 M^e KHAN QC (interprétation) : Le micro est dirigé dans un autre sens, donc on
16 n'entend pas bien.

17 M. GARCIA (interprétation) :

18 Q. Est-ce... Donc, donc vous voyez *Moi's Bridge* ?

19 R. Laquelle ?

20 Q. En haut à gauche, juste à côté d'Eldoret, à gauche.

21 R. Très bien.

22 M^e KHAN QC (interprétation) : Si cela pouvait aider mon contradicteur, la carte
23 annotée se trouve sous les yeux du témoin et, bien entendu, mon collègue peut poser
24 des questions suggestives.

25 R. Je vois cela, c'est pour Eldoret.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) :

27 Q. *Moi's Bridge*, où est-ce que ça se trouve ?

28 R. Je ne vois pas.

1 Q. Un instant.

2 M. GARCIA (interprétation) :

3 Q. C'est à gauche d'Eldoret, et ça dit « Eldoret. » donc, il y a une route qui va... qui

4 va vers le haut, en haut de la page, à gauche.

5 R. Ah ! Oui, oui.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Lasero (*phon.*) et *Moi's*

7 *Bridge* n'est-ce pas ?

8 R. Oui.

9 M. GARCIA (interprétation) : Très bien.

10 Et puis, il y a une direction différente, et puis il y a cette autre route qui... qui va vers

11 *Moi's Bridge* ?

12 R. Je ne sais pas, c'est une route qui va vers l'Ouganda.

13 Q. Très bien.

14 R. Je ne vois pas cette... je ne vois pas Leseru (*phon.*) sur l'autre côté.

15 Q. Bon, pour les... pour les inscriptions que vous avez indiquées sur la carte, elles

16 sont exactes, n'est-ce pas ?

17 R. Oui, comme la... le commissariat de police.

18 M. GARCIA (interprétation) : J'aimerais que cela soit versé comme pièce de

19 l'Accusation.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Avez-vous des objections ?

21 M^e KHAN QC (interprétation) : Pas d'objection.

22 M^e BUISMAN (interprétation) : Pas d'objection.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Alors, c'est admis comme

24 pièce.

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Le document KEN-OTP-0036-0095 portera la

26 cote EVD-T-OTP-00250.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Pour que le compte rendu

28 soit clair, puisque le témoin est encore à la barre, vous avez indiqué, plus ou moins,

1 que les inscriptions portées à la main sur la carte — manuscrites, donc — sont...

2 sont... ont été portées par le témoin.

3 Qu'en est-il des légendes tapées à l'ordinateur sur la carte ?

4 M. GARCIA (interprétation) : Donc, les... tout ce qui est écrit à la main, c'est le
5 témoin, et le reste, c'est de notre cru, si je puis dire — le Bureau du Procureur.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Quand vous dites « de notre
7 cru », vous voulez dire que vous avez cherché une carte, que le Bureau du Procureur
8 a préparé, et la carte... a porté ces lettres... ou bien est-ce que le Bureau du Procureur
9 a cherché une carte en blanc, et puis qu'ensuite, vous avez, vous, mis les indications
10 sur cette carte en blanc ?

11 M. GARCIA (interprétation) : Je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur.
12 Donc, si vous le permettez, je reviendrai devant la Chambre sur ce point demain
13 matin, et je poserai des questions à mes collègues au sujet de ces légendes
14 particulières sur la carte.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

16 M. GARCIA (interprétation) :

17 Q. Monsieur le témoin, dites-nous ce qui est arrivé lorsque vous étiez à Eldoret, ce
18 soir-là.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous sommes à huis clos
20 partiel ; est-ce que nous restons à huis clos partiel ?

21 M. GARCIA (interprétation) : Brièvement, oui.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien.

23 M. GARCIA (interprétation) : Je vais poser une question même plus précise,
24 maintenant, pour aller plus vite.

25 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous êtes resté à Eldoret ce soir-là ?

26 R. Non... Oui. J'ai... J'ai essayé d'aller... enfin dans le... dans mon quartier, chez moi,
27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 Q. Et que s'est-il passé ? Est-ce que, finalement, vous êtes arrivé chez vous, dans
3 votre quartier ?

4 R. Non. Quand nous avons commencé à prendre la route, (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 M^e KHAN QC (interprétation) : Je suis désolé, est-ce qu'on peut préciser. À la
16 page 123, lignes 6 et 7, le témoin a déclaré : (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 M. GARCIA (interprétation) : Effectivement.

22 Merci au conseil de la Défense.

23 Q. Est-ce que vous avez pu, alors, retourner à la ville ?

24 R. Après que je leur ai dit, (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 Q. Et qu'est-ce que vous avez fait, lorsque vous êtes revenu dans la ville ?

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 Q. Est-ce que vous êtes resté à Eldoret ?

22 R. Oui, le jour suivant, je suis resté à Eldoret jusqu'à 11 heures passé, ou un peu
23 avant cela. Il y avait encore beaucoup de mouvements dans la ville, des gens qui
24 couraient partout, toujours en ville.

25 Q. Et qui est-ce qui courait en... dans la ville ?

26 R. Eh bien, des jeunes, et la ville était presque désertée par la population, mais nous
27 sommes restés avec le numéro 20, le numéro 29, et quelquefois, le 33.

28 Q. Qu'est-ce que vous faisiez en ville, encore, avec ces gens ?

1 R. Eh bien, bien sûr, comme le numéro 20, il... il venait toujours en ville, (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 Q. Et qu'est-ce qui s'est passé? Est-ce que vous êtes resté à Eldoret avec ce groupe de
6 gens ?

7 R. Nous sommes restés jusqu'à peu près midi. Il y avait une rumeur, en effet, que
8 la... l'église avait été incendiée. Une église (*se corrige l'interprète*) avait été incendiée.

9 Q. Une église où ça ?

10 R. Une église à Kiambaa.

11 Q. Que s'est-il passé, après midi ?

12 R. Après cela, nous avons obtenu l'information que l'église, effectivement, avait
13 brûlé, et avec des gens dedans. C'est... C'était vraiment très, très pénible, à ce
14 moment-là, quand ces choses sont... sont arrivées.

15 Ensuite, nous sommes allés à *Moi Referral*, donc à l'hôpital universitaire de Moi, et les
16 gens... enfin, on amenait des gens ou des cadavres étaient amenés à l'hôpital. La
17 police ne pouvait pas garder tout le monde, ils amenaient des corps, on... et ils
18 devaient les remmener parce que c'était déjà plein, c'était vraiment très pénible. Et
19 puis, ensuite, nous sommes venus à la ville, et un groupe de gens venait ; ils ont vu
20 une boutique d'un Kikuyu, une boutique de chaussures, ils ont cassé les vitrines

21 (Expurgé) nous avons

22 pris des vélomoteurs, et nous avons pris la direction de la maison de... du
23 numéro 20.

24 Q. Et la... la maison du numéro 20 se trouve où ?

25 R. (Expurgé)

26 Q. Une... Un éclaircissement : vous avez dit que l'hôpital de Moi était plein ; plein de
27 quoi ?

28 R. De... de... de morts. C'était une morgue.

1 Q. J'ai une question supplémentaire pour terminer la session d'aujourd'hui.

2 M. GARCIA (interprétation) : Est-ce que nous pourrions présenter au témoin le
3 document KEN-OTP-0036-0095. C'est un document confidentiel.

4 Q. Bien entendu, Monsieur le témoin, on dit là, sur la carte, vous voyez « personnes
5 tuées ».

6 Qui était cette personne qui a été tuée là, vous voyez, vous l'avez indiqué sur la
7 carte ?

8 R. Mais où exactement ? À quel endroit ? (Expurgé)

9 Q. Oui, oui, oui, oui. Si vous regardez là, c'est un lieu entre Kimumu et...

10 R. ... Oui, c'était un Kikuyu, mais je ne sais pas d'où il venait. Je crois avoir compris
11 qu'il était... que c'était un enseignant, mais je ne sais pas exactement qui il était.

12 M. GARCIA (interprétation) : Je vois l'heure, Monsieur le Président.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bien. Nous allons nous en
14 tenir là pour aujourd'hui, et nous allons reprendre demain à 10 heures.

15 Monsieur le témoin, nous allons en terminer pour aujourd'hui. Ne discutez pas de
16 votre témoignage ce soir avec qui que ce soit, s'il vous plaît.

17 LE TÉMOIN (interprétation) : Très bien.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous allons passer à huis
19 clos pour faire accompagner le témoin en dehors du prétoire, et puis nous leverons
20 la séance.

21 *(Passage en audience à huis clos à 16 h 01) Reclassifié en audience publique*

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos, Monsieur le
23 Président.

24 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Nous levons la séance.

26 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.

27 *(L'audience est levée à 16 h 01)*

28 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

- 1 En application de la décision de la Chambre de première instance V(a),
- 2 ICC-01/09-01/11-981, en date du 24 septembre 2013, la version de la transcription
- 3 avec ses expurgations est rendue publique.